

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

SOMMAIRE :—Feuilleton : Tom Trick, (suite).
—Jurisprudence.—La Chronique Politique de Paris.—Le Courier des Salons de Paris.
—La Chronique du Charivari.—La Folle du Mont Rouville.—De la Politesse.—Histoire de la Semaine.

POÉSIE CANADIENNE.

La Resurrection.

(Extrait d'un petit poème composé, il y a quelques années, et publié à Trois Rivières, en 1844.)

Quelle joyeuse fête a signalé ce jour !
Quels ravissans concerts de bonheur et d'amour,
Remplaçant, ô Sion, tes lugubres prières,
Viennent de retentir au fond des sanctuaires ?
Les guirlandes, les fleurs ont paré les autels,
Sous les portiques saints les timides mortels
De Jésus, leur sauveur, ont chanté la victoire.

Mortel, réjouis-toi, sors enfin des ténèbres,
Et dépouille aujourd'hui tes vêtements funèbres.
Hélas ! depuis longtemps, maudit de l'Eternel,
Infortuné banni, tu regardais le ciel.
Et toi-même, ô Sion, plaintive et consternée,
Des malheureux humains pleurant la destinée,
Toujours tu répétais les cris de la douleur...
Tu portais ta prière aux pieds du Créateur...
Soudain Dieu fit cesser la voix de son tonnerre,
Son fils, Dieu comme lui, descendit sur la terre,
Dans le sein d'une vierge il prit un corps mortel,
Et remplit, en naissant, l'attente d'Israël.
Il naquit et, bientôt, cet enfant de Marie,
Pour sauver le pécheur, sacrifia sa vie.
O douleur !... de Jacob les fils trop inhumains
Ont porté sur Jésus leurs déicides mains...
Il mourut sur la croix, abandonné de tous.

Maintenant, approchez près de la croix funeste,
Venez voir, ô chrétiens, la victime céleste...
Quel horrible pâleur ! ô spectacle touchant !
Ses membres sont brisés, son corps est tout sanglant.
Ah ! pleurez à jamais, ô filles de Solyne,
Pleurez sur votre sort, pleurez sur votre cri ne,
Car un jour, exilés de ce pays d'horreur,
Vos enfans en tous lieux porteront leur malheur ;
Un jour, votre cité, déicide et maudite,
Jusqu'à ses fondemens disparaîtra détruite,
Et le temple de Dieu, l'objet de vos mépris,
Le temple croulera sous ses vastes débris.

Cependant, le Sauveur, dans le sein de la bière,
Repose, enveloppé dans un humble suaire ;
Une pierre a fermé le sacré monument,
Je vois le sénateur s'en aller tristement.
Quel silence effrayant règne autour de la tombe !
Je n'entends plus déjà la timide colombe
Qui roucoulait naguère au faite de l'ormeau...
Cachée, elle gémit sous un épais rameau...
Ici, vont s'accomplir les antiques oracles...
Ici, va s'opérer le plus grand des miracles...
De ce sombre séjour le fils du Dieu vivant,
Du trépas, des enfers, doit sortir triomphant !
Salut ! sacré dépôt, recevez votre hommage !
Vous n'avez avec vous, dans la roche sauvage,

Ni la pourpre du roi, ni l'or du conquérant,
Vains titres, vains honneurs qu'emporte le néant...
Mais, seul et sans efforts, votre bras invincible
De la mort bravera la puissance terrible.
Vous serez plus brillant qu'au sommet du Thabor.
Vous vous élevez plus glorieux encor
Qu'en ce jour de triomphe, où la foule ravio
S'écriait : hosanna, gloire, gloire au Messie.

Le juif audacieux, riant de son forfait,
Dans son cœur forcené déjà s'applaudissait,
Espérant consommer sa fureur et sa haine :
" Voyons, s'écriait-il dans sa fougue inhumaine,
" Voyons si notre roi, ce roi puissant et fort,
" Pourra, comme il l'a dit, se jouer de la mort.
" Voyons si Jéhova, le maître de la foudre,
" Pourra, dans un instant, nous mettre tous en poudre.
" Ah ! renverse la pierre, ô Christ, si tu le peux,
" Viens dans ta majesté te montrer à nos yeux,
" Lève-toi, fais-nous voir tes forces souveraines."
Il dit et, tout-à-coup, Jésus, brisant ses chaînes,
Se lève rayonnant d'un éclat tout divin.
Les gardes effrayés sont renversés soudain.
Des tonnerres lointains coups sur coups retentissent.
Aux gouffres infernaux tous les démons mugissent,
Le roc a tressailli, tout le ciel a tremblé,
Et sur ses fondemens l'univers a branlé.

Mais aussitôt des cieus la voûte est sans nunge.
Jamais un jour plus beau n'éclaira les rivages.
A genoux, près du trône où siège l'Eternel,
La cour céleste entonne un hymne solennel :
" Jésus a terminé sa glorieuse course,
" De ses longues douleurs il a tari la source,
" Il a fermé l'enfer à tout le genre humain,
" Et le monde a repris un aspect plus serein."

Mais que vois-je ici bas ? Une femme pieuse
Marche vers le tombeau, triste et silencieuse ;
Que voyez-vous, Marie, au tombeau de Jésus ?
Un linceul et des draps sur la terre étendus,
Un ange du Seigneur, éclatant de lumière,
Est assis à côté du cercueil solitaire.
Vous venez embaumer Jésus, le roi des cieus,
De la tombe, dit-il, il est victorieux,
Et, dans quarante jours, du ciel ouvrant les portes,
Il entrera, suivi des célestes cohortes
Qui, depuis leur trépas, habitant les enfers,
Attendent leur Sauveur, pour sortir de leurs fers.

O Dieu ! quel changement dans toute la nature !
On voit briller partout l'ivresse la plus pure,
La musique reprend ses suaves concerts,
Les oiseaux, par leurs chants, réjouissent les airs.

Qu'entends-je retentir dans la demeure sainte ?
Les filles de Sion suspendent leur complainte,
Et d'une voix joyeuse elles chantent en chœur :
" Tromphe, honneur et gloire à notre époux vainqueur,
" Bénissez-le, torrens, et vous, claires fontaines,
" Autans impétueux, languissantes haleines,
" Il faut cèdre des forêts, jeune arbrisseau des bois,
" Vous, hôtes du buage, offrez-lui votre voix."

Et toi, toi, de Jésus mère trop malheureuse,
Il est tems, cesse enfin ta plainte douloureuse.
Tu l'as vu, ton cher fils, sous les coups abattu,
Pâle, défiguré, dans la tombe étendu ;
D'un glaive de douleur ton âme fut percée.
Mais l'ivresse succède à ta douleur passée,
Tu crois revoir encor les jours de Bethléem.

Mais toi, tremble et gémis, tremble, Jérusalem,
Un jour, le pèlerin, errant sur tes ruines,
N'y verra que le sceau des vengeances divines,
Déjà je le vois fuir des rives du Jourdain,
Mais il voit le sépulcre : il s'arrête soudain.
Au milieu de la nuit, quand tout est en silence,
D'un pas respectueux vers la tombe il s'avance,
Il y fait sa prière, il se sent transporté,
Et d'un charme inconnu son cœur est délecté.

Là, le Sauveur attend nos vœux et nos hommages,
C'est là qu'est déposé le roi de tous les âges,
Ce puissant souverain que David, autrefois,
Aux accords de sa harpe a chanté tant de fois,
Ce Dieu qui dans les airs fait rouler le tonnerre,
Qui peut, d'un seul regard, faire branler la terre,
Qui marche sur les vents, que les anges du ciel
Adorent, en chantant le sanctus éternel.

A.-GERIN LAJOIE.

FEUILLETON.

Tom-Trick.

IV.

CORRA-LYNN.

Dès ce jour, toute relation apparente
cessa entre le village et le château. Le traité
d'alliance était rompu ; mais les deux enne-
mis, en levant leur visière et se reconnais-
sant, avaient jeté au loin leurs armes, et s'é-
taient résignés d'un commun accord à une
suspension d'hostilités, bien résolu toute-
fois à se tenir sur la défensive, en cas d'atta-
que. Lord Graham qui, dans le premier dé-
lire de sa colère, avait été sur le point
de demander à la chambre haute la mise en
jugement de Burk-Staane, semblait avoir cé-
dé aux instances de Lucy, et renoncé à son
droit d'accusateur. Mais Burk n'avait pas
oublié la malédiction de lord Graham. Dès
lors, il s'était habitué à voir en lui, non pas
un ennemi personnel, mais un obstacle vi-
vant à la régénération de l'Ecosse. Pla-
cé à ce perfide point de vue, il se crut
appelé à un rôle providentiel, se per-
suada que Dieu l'avait choisi pour l'accom-
plissement d'un sacrifice qui devait lui être
agréable, et prêt à une vengeance vulgaire
les proportions sublimes du dévouement.
Burk s'avouglait sur la vraie source de cette
haine qui creusait un abîme autour de lui.
Tourmenté par une pensée unique, négligeant
ses anciennes amitiés, il retrempait
son énergie dans le silence et l'isolement. Il
passait des journées entières sans parler à
son fils, et souvent, le soir, les campagnards
travailleurs, ceux qui restaient aux champs
jusqu'à l'apparition de la première étoile, ra-
contaient à leur retour qu'ils avaient vu le
vieux Burk-Staane se promener seul et si-
lencieux aux environs de la chaumière de
Loch-Tail.

Cependant, l'Angleterre secouait le joug
d'austérité que lui avait imposé le parti pres-
bytérien. Ce masque l'étouffait ; elle revint,

dès qu'elle se sentit libre, à sa vie folle et dissipée d'autrefois, respira à pleins poumons l'air embaumé des fêtes proscrites, et reprit place aux joyeux banquets que le jeûne et l'abstinence avaient si longtemps interrompus. Ce n'étaient de toutes parts que courses de chevaux, spectacles publics, tournois d'adresse, combats de coqs et d'ours, tous amusements mondains, qui étaient regardés comme autant de scandales par les puritains les moins rigides.

Stone-Byres et Loch-Tall, naturellement placés sous l'influence de lord Graham, ne pouvaient rester en arrière dans ce concours de réjouissances dont l'éclat établissait parmi les communes une sorte de rivalité ; et bien que ces fêtes fussent destinées à glorifier un principe auquel toute l'Angleterre était loin de se rallier, on put se convaincre, à la joie spontanée qui en accueillait le triomphe, qu'une majorité imposante lui était acquise. Il faut dire aussi que, toute question de politique à part, on était las de tant de privations, de contraintes et d'incertitudes. On était tombé dans de telles exagérations de vertu, et les définitions des docteurs avaient tellement embrouillé la question du bien et du mal, que les intelligences humilées se révoltaient, déçues à percer elles-mêmes les ténèbres de ces obscures théories. Il n'était donc pas étonnant qu'après une nuit aussi longue, le premier rayon de jour fut salué par des cris d'enthousiasme, et que les goûts frivoles, longtemps comprimés par l'austérité républicaine, prissent un essor qui lui-même pouvait paraître exagéré. La tempérance touche de plus près qu'on ne croit à l'orgie : toute réaction est un excès.

Lord Graham ne rencontra donc aucune opposition, lorsqu'il s'occupa d'organiser la fête de Stone-Byres. Les nouvelles autorités s'étaient installées sans coup férir, et l'on n'avait eu que la peine de rétablir le chiffre des Stuarts sur les enseignes où avaient successivement figuré ceux de Cromwell et de Richard, et les emblèmes méprisés de la courte domination du Rump. Au jour fixé, toute la jeunesse des environs accourut à Stone-Byres, et cet élan unanime n'excita aucun murmure improbable. Bien plus, la fête semblait avoir passé de la terre au ciel, et le soleil lui-même, si avare de sa présence au milieu des brumes d'Écosse, s'élança dès le matin, de l'abîme des monts, et versa sur le paysage ses plus radieuses clartés.

Depuis deux heures environ, quelques jeunes montagnards, réunis à des dragons de l'armée du duc d'Albemarle, avaient engagé une partie de course à laquelle une foule immense paraissait prendre un vif intérêt. La longueur du trajet à parcourir n'exécédait pas un quart de lieue, mais de nouvelles difficultés de terrain surgissaient à des points très-rapprochés. Le chemin dont on avait fait choix descendait d'abord en pente légère, puis devenait horizontal, puis montait rapidement, et enfin se transformait vers le milieu en une sorte d'isthme, dont l'abîme escarpé pouvait décourager le plus audacieux. Plus loin, la terre était molle et fléchissait sous le pied des chevaux qui épuaient ainsi le reste des forces dont ils allaient avoir besoin pour achever leur passage à travers les nudités du roc. Ici, d'ailleurs, bien que le but de la course ne fut plus qu'à deux cents pas, un dernier obstacle effrayait les concurrents. Le sol était coupé par une profonde fissure où roulait en gémissant une source d'eau bleuâtre qui allait augmenter plus loin le nombre des cascades naines de la Clyde. Il fallait franchir le précipice et en-

fin grimper, plutôt que monter, en dépit des fossés et des ravins, sur un rocher à pic, au sommet duquel flottait, en guise de panache, un élégant drapeau de satin, brodé pour cette solennité par la main délicate de Lucy Graham.

Les efforts des concurrents étaient jusqu'alors demeurés inutiles. Le plus grand nombre s'arrêtait au torrent. Quelques-uns l'avaient pourtant franchi, mais tous revenaient sans avoir fait le dernier pas. Lord Graham, mêlé aux groupes, et juge suprême du tournoi, avait résolu de proposer un autre jeu, car on eût pu craindre que le drapeau ne restât sur le rocher comme un témoignage de la maladresse des cavaliers écossais, et déjà il se concertait à ce sujet avec Lucy, lorsque le trot d'un cheval retentit tout à coup derrière lui. La foule s'ouvrit pour faire place à George. Annah le suivait à quelque distance, accompagnée du vieux John Care.

— Est-ce que vous vous sentez le courage de concourir ? dit Graham. Tous vos amis ont déjà renoncé.

— J'essaierai, répondit George. Je ne demande qu'un instant pour laisser Tom-Trick reprendre haleine.

Tom-Trick était un charmant animal qui avait été donné à George, ainsi que nous l'avons dit plus haut, par le chevalier William Moor. En le baptisant du nom de Tom-Trick, George avait voulu le naturaliser Écossais, mais on reconnaissait aisément en lui le type non équivoque de l'origine arabe. Son œil vif et légèrement crené, la courbe élégante de son col, ses oreilles fines et veloutées, sa croupe haute et arrondie attestaient une noblesse de race dont les parchemins pouvaient d'ailleurs fournir la preuve. Sa crinière, peu fournie comme celle de la plupart des chevaux nés sur la terre d'Égypte, était d'un noir étincelant et, sous la caresse d'un oblique rayon de soleil, sa robe bai-brun se nuancait d'admirables reflets dorés ; car il faut dire que par une singularité remarquable, il avait conservé, en vieillissant, tous les attributs de la jeunesse. Quand George fut prêt à partir, le frémissement qui parcourut le corps de Tom-Trick, le gonflement de ses narines, sa visible impatience qui égalait celle des plus jeunes chevaux, furent considérés comme autant de signes d'un bon augure pour le succès du nouveau concurrent. Lucy, qui n'oubliait jamais la dette de reconnaissance qu'elle avait contractée envers George, ne laissa point fuir l'occasion qui s'offrait de lui en donner un gracieux témoignage. Elle se pencha vers lui, et d'un ton qui pénétra, trop profondément peut-être, dans l'âme du jeune homme :

— Je n'ai formé de vœu, lui dit-elle, pour aucun de ceux qui ont concouru avant vous. Mon indifférence eût accueilli, sans plaisir comme sans regret, le nom du vainqueur... Mais pour vous, monsieur George, je ferai une prière mentale, et si l'étendard que j'ai brodé moi-même passe dans vos mains, je ne regretterai pas les quinze jours de travail qu'il m'a coûtés.

Cet encouragement était pour George un gage certain de victoire. Tom-Trick prit son élan avec la rapidité d'une flèche, et ramena un quart d'heure après son cavalier au milieu de mille joyeuses acclamations. George avait gagné le prix.

Tout à coup, un premier nuage violemment pourchassé par le vent d'ouest intercepta les rayons du soleil. Peu à peu leur nombre augmenta, et l'aspect riant de la fête se modifia par degrés aux reflets grisâtres du

ciel orageux. Quelques gouttes de pluie forcèrent le plus grand nombre à chercher un abri. Les jeunes gens entraînent George sous un vaste hangar où l'on avait transporté dès les premières menaces de l'orage, le festin que la commune offrait au vainqueur, et qui d'abord devait avoir lieu sous une tonnelle richement fleurie. George, du reste, eut bien désiré ne pas quitter lord Graham, mais eût été compromettre Lucy. Il s'exécuta, bien qu'à regret. Le repas tirait à sa fin, lorsqu'on vint l'avertir que quelqu'un le demandait à la porte. Il sortit. C'était Annah qui l'attendait.

— Pardon, lui dit-elle, pardon de vous interrompre, George, mais ce n'est pas pour moi...

George ne répondit rien. Il sentait si bien ses torts envers Annah, qu'il ne pouvait plus la voir ni l'entendre sans un serrement de cœur, sans un frisson de remords.

— En ce moment, reprit-elle, un grand malheur menace lord Graham et sa fille. Vous seul pouvez les sauver.

— Parle vite, s'écria George en lui prenant la main, parle vite !

Annah dégagea sans affectation sa main de celles de George. Puis elle continua :

— Il y a une heure environ, John Care, Burk et moi, nous étions réunis autour du foyer. Lorsqu'un serviteur de lord Graham entra, en nous disant que son maître l'envoyait demander à John Care s'il avait à sa disposition un chariot et un cheval pour le reconduire, avec sa fille, au château. John répondit qu'il avait bien un chariot, mais que son cheval était hors d'état de marcher ; que cependant il s'en procurerait un dans le village, et que le lord pouvait compter sur lui. "Vous avez bien fait de promettre, dit votre père à John, quand le messager se fut retiré, car Tom-Trick est à votre disposition : si cela vous convient même, je prendrai votre place et vous débarrasserai de cette corvée. Cela me distraira." John consentit et Burk alla chercher Tom-Trick. Je ne sais quel soupçon effrayable s'introduisit furtivement dans mon âme, mais il me sembla que je devais l'épier. Je montai dans les combles de la grange de John, je mis la tête dehors, et malgré l'obscurité qui devenait à chaque instant plus épaisse, je ne perdais point un mouvement de Burk. Son visage respirait la fureur et la vengeance ; sa bouche murmurait des mots de haine et de malédiction. Et puis, George, mes yeux ne m'ont pas trompée, j'en suis sûre, Burk est armé ! Maintenant, il attend lord Graham.

— Oh ! Annah ! tu as bien deviné ! C'est un crime qui se prépare. Comment le prévenir, ô mon Dieu !

— J'y ai songé, dit Annah. Venez avec moi ; je vous donnerai un plaïd grossier qui appartient à John Care ; vous le jetterez sur vos épaules. Je vous présenterai comme un voyageur ; vous prendrez place auprès de Burk... il ne vous reconnaîtra pas.

Ce plan fut aussitôt exécuté que conçu. Ils coururent chez John, et de là allèrent rejoindre Burk-Stanne.

— Laissez monter ce pauvre homme près de vous, lui dit Annah en amenant George ; John Care vous le recommande. Il demeure à deux pas de Loch-Tall.

Burk ne pouvait refuser. George monta sans attendre son consentement.

Il était tems d'arriver. Lord Graham et sa fille étaient déjà blottis au fond de la voiture, et se désespéraient de la lenteur du départ. La pluie tombait avec violence, et il tardait à Lucy d'apercevoir la grande porte

du château de Loch-Tall, car, depuis un instant surtout, de sinistres prophéties se croisaient dans son cerveau, et une voix mystérieuse soufflait à son oreille les plus étranges appréhensions.

Enfin on se mit en route. On traversa le village silencieusement. Plus de trace de fête : toutes les maisons étaient fermées, et l'on pouvait apercevoir çà et là, à travers quelques basses lucarnes, les plus intrépides danseuses délayer tristement leurs corsages, et jeter avec humeur, dans un coin de la chambre, leurs bouquets trop tôt fanés. La pluie, cette impitoyable ennemie des plaisirs champêtres, avait noyé et entraîné dans ses torrents toute la joie, toute la parure de cette fête.

Le chariot roulait. Le bruit des roues, longuement répercuté par les profondes excavations des montagnes de Stone-Byres, remplissait l'âme de Lucy d'un nouvel effroi.

L'homme qui était venu le dernier n'adressait point la parole à celui qui tenait les guides, mais il avait continuellement les yeux sur lui. Un observateur attentif eût soupçonné peut-être l'affreuse signification de ce morne silence : il eût compris, à la respiration entrecoupée de l'un, à l'immobile sang-froid de l'autre, qu'une grande tempête se préparait et qu'il y avait là un fleuve tout prêt à rompre sa digue et à déborder dans l'espace. Or, il est des moments dans la nuit où le silence est horrible et impossible à soutenir, où il évoque autour de l'imagination des fantômes effrayants que l'on ne sait comment conjurer. Une fois lancé dans ce monde d'hallucinations, on veut dissiper le charme, et pour cela on parle tout haut. On a besoin de s'entendre soi-même, pour être sûr que l'on vit encore de la vie réelle, et aussitôt que la voie a retenti dans l'air, on n'a plus peur, parce qu'on reprend le sentiment de sa force et de sa raison. Ainsi de miss Graham. Ce silence glacé l'épouvantait : elle eut le courage de le rompre la première.

— Où sommes-nous, mon père ? Croyez-vous que nous approchions de Loch-Tall ?

— Sur mon honneur, ma bonne Lucy, vous en savez autant que moi. Je n'ai jamais vu de nuit aussi noire. La pluie tombe en nappes épaisses, et le vent est si fort que je crains bien qu'après avoir éteint les feux de joie du village, il n'ait aussi soufflé sur les étoiles... Pas un rayon de lumière en haut ni en bas ! Le ciel et la terre ne font qu'un.

— Vous vous trompez, mon père, dit Lucy, car je vois très-distinctement une lueur blanchâtre de ce côté... du côté droit de la route, fit-elle en se reprenant.

— En effet, reprit le comte, et à mesure que nous avançons, cette lueur monte et s'élargit. Ah ! ajouta-t-il après une courte réflexion, et du ton d'un homme qui retrouve dans sa mémoire un souvenir oublié, je sais ce que c'est, mais par saint George, Lucy, je ne vous le dirai point, et vous devinez si vous le pouvez. Cela vous fera passer le temps. — Eh bien ! vous ne devinez pas ?

— Pas le moins du monde.

— Puisque votre esprit est aussi rebelle, dit lord Graham, ne le tourmentez pas inutilement, et contentez-vous de contempler ce spectacle imposant qui clôt dignement la fête de ce jour, et qui n'est, au reste, que la conséquence d'un ordre donné par moi-même, ce matin, au gardien de Loch-Tall. Je suis content de voir qu'il l'ait ponctuellement exécuté.

Un ordre... de vous... mon père ?

— Certainement, de moi. Mais, au lieu de me questionner, regardez donc, regardez, Lucy, et dites-moi si ce tableau nocturne ne vaut pas à lui seul tous les points de vue que vous avez admirés jusqu'ici ?

En effet, jamais perspective plus affreusement belle n'avait ébloui l'œil de Lucy. Un fanal rouge vacillait dans les ténèbres de l'immense désert. L'éclair de la forêt répondait à l'éclair du ciel. Deux incendies mugissaient ensemble.

— Mon père, dit Lucy avec un geste d'impatience, pourquoi soumettre ma curiosité à une épreuve inutile ? J'ai beau chercher, je ne puis découvrir d'où proviennent ces flammes.

Cela devrait vous être nisé cependant, répondit lord Graham ; car je n'ai fuit, en cette occasion, que me conformer à votre désir. Vous avez voulu la grâce de Burk-Staane et je vous l'ai accordée. Mais en épargnant le tigre, je m'étais promis de détruire sa tanière pour qu'il n'eût plus à redouter du côté de Loch-Tall. Aussi demain matin, avant de partir pour Edimbourg, j'espère bien ne plus voir, à la place de la chaumière maudite, qu'un peu de cendre et de fumée qui annonceront à Burk et à ses pareils, que l'expiation a passé par là !

A ces derniers mots, l'homme qui conduisait, se retourna et se dressa de toute sa hauteur devant lord Graham. Lucy poussa un cri perçant.

— Vous parlez d'expiation, s'écria Burk d'une voix tonnante. Songez donc à celle que vous demande l'Angleterre pour les plaies que vous lui causez. Vous avez donc oublié que nous sommes les saints et que vous êtes les impies ? Le ciel s'ouvre à qui le délivre d'un ennemi, et je veux gagner le ciel ! Préparez-vous donc à la mort...

Au même instant, la lune parut derrière un nuage que le vent venait de déchirer par le milieu et projeta ses rayons sur la carabine que Burk tenait braquée contre lord Graham. Ce fut une lueur vive, rapide, étincelante, qui jeta dans l'âme du comte et de sa fille un frisson glacé. La mort leur avait cinglé le visage. — Mais dans l'intervalle de cette minute, — moins qu'une minute, — de cette seconde, ils avaient eu le temps de perdre l'espoir et de le ressaisir, de mourir et de ressusciter. En effet, le coup était manqué et lorsque lord Graham et Lucy, muets d'horreur et d'épouvante, osèrent ouvrir les yeux que l'instinct du péril avait fermés, ils virent le compagnon de Burk tenant d'une main les guides et de l'autre la carabine qu'il avait arrachés en même temps au farouche montagnard.

— Qui que tu sois, articula péniblement Burk, que la fureur avait mis hors de lui-même, qui que tu sois, lâche serpent qui es venu t'interposer par surprise entre le glaive et la victime, ton triomphe ne sera pas long et j'aurai mon tour !

Arrêtez, cria le comte, arrêtez, nous voulons descendre...

— Vous ne descendrez pas, reprit le covenantaire avec une expression infernale, vous ne descendrez pas ! ! Vous vous croyez sauvés... Regardez maintenant ! !

Les guides venaient d'être coupées par Burk-Staane. Le cheval était libre.

Pour la deuxième fois, l'effrayante magie d'une mort imminente se reproduisit devant les yeux du comte et de sa fille. Tout était fini, ou plutôt, pensée plus affreuse encore, tout allait finir. Cette agonie pouvait durer une heure — plus peut-être ; en un mot, aussi longtemps que le doigt de la

Providence dirigerait les pas du cheval livré à lui-même, à travers les détours et les déviations de cette route épouvantable. La vengeance avortée de Burk prenait une éclatante revanche. Quatre morts pour un ! Il avait mieux aimé, l'aveugle puritain, périr à la tâche que d'y renoncer... : tous quatre pouvaient adresser leurs prières à Dieu. Tous quatre étaient égaux devant la mort qui, certes, ne ferait pas d'exception. Au moment donc de mourir, chacun caressa sa pensée favorite. Ce fut un concert intérieur et muet d'adieux déchirants aux personnes, aux choses, aux souvenirs. Lucy surtout, la pauvre Lucy, dont le cœur était si plein du passé et si affamé d'avenir, Lucy qui avait à peine essayé de la vie, demandait tout bas au ciel quel était son crime, pour qu'il lui envoyât une mort pareille, une mort qui venait par une nuit si profonde — et qui allait la broyer sur les rochers, pour la jeter ensuite toute meurtrie aux lames du torrent. Le comte n'avait plus qu'une idée, ne prononçait plus qu'un nom : Lucy ! Ses yeux s'étaient fixement attachés sur elle. Le père voulait mourir en regardant sa fille.

La tempête redoublait ; les branches, violemment détachées du sommet des arbres, sifflaient affreusement comme des flèches qui fendent l'air. Les fantômes se multipliaient sous le clair regard de la lune, et la cime des rocs, en se mirant dans la plaine, y décrivait mille ombres bizarres qu'on eût dites animées. Les voix de la nuit, ordinairement tendres et mélancoliques, se confondaient tumultueusement dans un hymne de désespoir. C'étaient des soupirs éplorés, des gémissements à briser le cœur, toute une harmonie de deuil, toute une musique d'adieu. Les sanglots de l'orage répondaient à ces voix sinistres. Le vent pleurnit.

Tom-Trick effrayé s'emporta ; les roues côtoyaient le torrent ; il fallait attendre et se résigner. Tout à coup l'inconnu se leva. A cent pas de lui le chemin tournait brusquement, et sans aucun doute l'instinct de Tom-Trick allait devenir impuissant :

— Milord, s'écria-t-il d'un ton solennel, priez Dieu et votre fille sera sauvée !

Burk avait reconnu la voix de George ; il resta muet de terreur, et suivit de l'œil tous ses mouvements.

George saisit vivement de la main gauche la carabine qu'il avait enlevée à son père, l'arma, visa Tom-Trick, et l'étendit mort sur la place.

On était à trois pas de l'abîme.

La secousse fut si forte, que Burk fut lancé au loin sur des rochers. George se précipita vers lui en lui demandant pardon : Burk-Staane n'était plus qu'un cadavre.

Alors un délire amer s'empara de George, et donna à sa douleur tous les dehors d'une sombre folie. Il conjurait son père de lui parler ; et comme le cadavre restait muet et immobile, il se frappait le front contre le roc et appelait, lui aussi, la mort à son secours. Lucy eut pitié de lui, et le prenant par la main :

— George, lui dit-elle, il faut quitter ce pays, nous partons demain pour Edimbourg : venez avec nous.

George, en entendant ces paroles, crut que le ciel s'ouvrait devant lui ; jamais Lucy n'avait tant osé. Il promena ses yeux sur les doux victimes qui gisaient sur le sol, et pressant avec frénésie la main de la jeune fille, et y posant un baiser :

— Oui, dit-il d'une voix creuse, je partirai... — Je partirai...

Un pâtre passait à ce moment : sur l'avis de George, lord Graham le chargea d'aller à

Stone-Byres porter à John Care la nouvelle de la catastrophe. Le jeune montagnard voulait demeurer près de son père, mais Lucy le fit consentir à les accompagner aussitôt à Loch-Tall. Avant de s'éloigner, il s'agenouilla encore une fois devant son père, et embrassa Tom-Trick en pleurant.

Une heure après, John Care, Annah et quelques villageois de Stone-Byres, guidés par le père, arrivèrent à l'endroit où l'événement avait eu lieu. On emporta Burk-Staane. Deux paysans ayant voulu, à l'aide de pieux, déplacer le cheval et le trainer au bord de la route pour le jeter dans le torrent, Annah prit le vieux John à part, lui dit quelques mots à l'oreille, puis s'approchant du pauvre animal et congédiant du geste ceux qui l'avaient suivi :

— Merci de vos bons soins, dit-elle, merci ; John et moi, nous nous changeons de Tom-Trick.

MOLÉ-GENTLEHOMME.

(A continuer.)

ARTICLE LU DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS,

Jurisprudence.

Une autre mesure désirée depuis longtemps des commerçans bretons, mesure tirée des loix anglaises et qu'ils ont parvenus à obtenir, est l'ordonnance des banqueroutes. Une première tentative pour introduire ici ce système fut faite en 1795, mais le bon sens et le patriotisme de la représentation du pays surent l'écarter et maintinrent ces loix dont les canadiens avaient peu d'années avant gagné le rétablissement. On se rappella que ces loix avaient des dispositions sur la *cession* de biens qui mettait la liberté du débiteur à l'abri des poursuites de ses créanciers, sans néanmoins enlever à ces derniers leur recours contre les biens que pourrait par la suite acquérir leur débiteur. Dans ce temps où le philanthropisme était dans l'enfance, on ne pouvait concevoir qu'il fût honnête de se soustraire au paiement de ses dettes. Mais cette législation ne convenait pas aux commerçans dont je viens de parler et l'on doit attribuer leur répugnance à une antipathie pour le bonnet dont, suivant notre ancienne loi, les créanciers pouvaient faire don au débiteur qui avait recours au bénéfice de la cession de biens. D'autres seraient portés à assigner leur prédilection pour le système de banqueroute à l'avantage qu'il offre de s'affranchir au moyen de quelques formalités, d'un seul coup et des poursuites des créanciers et du paiement de ses dettes quelque justes et légitimes qu'elles soient. Ce n'est que sous l'empire du conseil spécial, législation imposée au pays et où la voix du peuple ne pouvait se faire entendre que vit le jour cette ordonnance qui sous le prétexte spécieux de secourir le commerçant honnête et malheureux protège les escrocs assez habiles pour déguiser leurs transactions, ou les prodigues qui après avoir dissipé le bien de leurs créanciers dans le luxe et les plaisirs, abandonnent avec générosité les débris qui leur restent pour se libérer entièrement de leurs obligations au moyen de la décharge que leur en accorde la loi ; et on les voit de nouveau recommencer leur commerce sans inquiétude et prospérer, tandis que leurs créanciers sont les victimes et souvent ruinés par leur faillite. Cette ordonnance fut rappelée et remplacée par le statut de la 7e Vict. ch. 10, qui en étend les dispositions à tout le Canada avec quelques altérations parmi lesquelles on remarque la révocation de cer-

te partie de l'ordonnance qui permettait au débiteur d'en invoquer le bénéfice.

Le statut après avoir fixé les actes qui entraînent la banqueroute, établit un tribunal spécial auquel elle donne entre autres pouvoirs celui de faire vendre les immeubles du banqueroutier avec toute l'efficacité des ventes par le shérif. Il abroge le droit de revendiquer les effets vendus sans terme et soumet une exception à cette règle, à la jurisprudence anglaise de même que tous les cas non prévus par nos loix.

Ce statut déclare de plus non recevables en banqueroute toutes réclammations fondées sur contrat de mariage du banqueroutier, qui n'aura pas été enregistré dans les trente jours suivans, si le banqueroutier à l'époque de tel mariage était commerçant, et dans les trente jours après qu'il aura commencé à commercer, si tel mariage a eu lieu avant.

Cette loi des banqueroutes termine la liste des changemens opérés dans nos loix concernant le commerce.

Parmi les changemens faits à nos loix dans un but général se trouve en premier lieu l'ordonnance de 1774, qui tout en déclarant en force les loix civiles françaises permettait néanmoins de tester suivant les formes et les loix anglaises. Cette ordonnance fut depuis sur ce point amendée et expliquée par le statut de la 41e George 3 chap. 4. Ces deux loix sont de celles qui font davantage regretter les sages tempéraments de notre ancienne législation qui, d'accord avec la loi naturelle, après avoir sanctionné l'union de l'homme et de la femme les a obligés de soutenir les fruits de cette union et réservé à ces derniers dans la succession de leurs auteurs une part dont ceux-ci ne pourraient disposer au préjudice de leurs enfans. Cette portion ainsi consacrée était la moitié de la part héréditaire qu'aurait eu chaque enfant si le père ou la mère n'avait pas disposé de ses biens. Le motif de cette réserve était de mettre des bornes aux avantages que les pères et mères pouvaient faire aux étrangers ou à quelques enfans au détriment des autres. Nos loix apportaient encore une autre restriction au pouvoir de disposer de ses biens par testament. C'était la réserve des quatre cinquièmes des propres réels qu'elles accordaient à l'héritier dans la succession du testateur ; elles permettaient à ce dernier de disposer du surplus de ses propres ainsi que de ses meubles et acquets immeubles. L'objet de ces provisions était la conservation du bien dans les familles et une ressource pour les héritiers, interprétant ainsi les sentimens que la nature doit inspirer aux parens, de ne pas appeler des étrangers pour recueillir le patrimoine des héritiers légitimes, et de ne point faire d'injustes préférences, excepté pour des raisons graves et suffisantes pour motiver l'exhérédation. Les actes plus haut cités en donnant le pouvoir illimité de tester ont mis au néant ce droit des enfans et des héritiers, et cette liberté de tester a bien souvent l'effet de l'exhérédation sans même obliger le testateur de la motiver ; ce que la loi romaine si jalouse de la puissance paternelle prohibait cependant en déclarant nulles de telles dispositions, présumant que le testateur qui deshérédait son enfant sans motif n'a pas l'usage de sa raison, *quasi furor sit proprio sanguine succensere*. En donnant aux individus ce pouvoir de léguer tous leurs biens sans réserve, on a déclaré incapables de recevoir des legs les corps et communautés non autorisés à recevoir ; mais on n'a pas excepté les bâtards, ni même les enfans adultérins que nos anciennes loix déclaraient incapables de legs autres que ceux

d'alimens, conciliant ainsi les sentimens de la nature avec le respect dû à la morale. Les législateurs anglais ont trop présumé de la moralité des hommes et de l'affection qu'ils doivent avoir pour leurs enfans et leurs proches, et l'expérience de tous les jours semble s'attacher à mettre en évidence l'erreur dans laquelle ils sont ainsi tombés, par des exemples trop fréquens d'injustices, résultat de cette liberté de tester. Le statut réserve, il est vrai, aux enfans tous leurs droits soit au douaire préfix ou au douaire coutumier ; on verra bientôt que cette dernière planche de naufrage peut aussi être enlevée à l'enfant que d'injustes préventions ou autres causes ont privés de la succession de ses père et mère.

En suivant l'ordre des dates, nous trouvons l'Ordonnance de la 22e George 3 ch. 1er. fixant l'âge de majorité à vingt-et-un ans au lieu de vingt-cinq.

Vient ensuite la 25 Geo. 3 ch. 2, abolissant les ventes par decret et y substituant celles par le shérif.

L'article 11 du titre 22 de l'Ordonnance de 1667 déjà mis au néant en matières commerciales par la S. X. de l'ordonnance en dernier lieu mentionnée et dont j'ai parlé plus haut, subit une modification en matières civiles par le statut de la 41e George 3 ch. 8 qui limite l'incompétence des parens comme témoins, au degré de cousin germain.

Le motif de ce changement était l'alliance générale des familles qui, à raison du petit nombre d'habitans à cette époque, rendait souvent possible la preuve de faits par des étrangers. Cette disposition semble devoir être regardée comme une loi de circonstance et maintenant que les raisons qui l'ont fait adopter n'existent plus, ne devrait-elle pas être rappelée ? L'usage du serment est devenu trop fréquent, il a perdu de son imposante sainteté, la légèreté avec laquelle on le prête, les témoignages souvent contradictoires, sans qu'on puisse pourtant imputer de mauvaises intentions, doivent faire désirer que les enquêtes par témoins soient plutôt restreintes qu'étendues.

La 9e Geo. 4 fut marquée par un statut du parlement anglais destiné à effacer une partie importante de notre droit civil et abolir une de nos institutions les plus canadiennes, la tenure seigneuriale si favorable à l'établissement du pays et si insupportable aux bretons qui n'en veulent point comprendre l'esprit.

Dès l'année 1763, un M. Lanaudière possesseur de seigneuries assez étendues mais peu profitables à raison de ce qu'elles étaient peu habitées, désespéré de l'avancement peu rapide qu'elles prenaient et de l'exiguité de ses revenus, en attribua la cause au système de tenure qui les régissait. Il s'adressa à Lord Dorchester alors gouverneur de la province, le priant de reprendre les titres de ses seigneuries et de les lui reconceder en franc et commun socage, espérant de cette manière les revendre avec plus d'avantages.

Une enquête qui eut lieu à la suite rattacha le peu de progrès de la colonie à ce mode de tenure et tout en invoquant l'intervention de la législature pour rendre universelle une nouvelle tenure, elle reconnaissait néanmoins qu'un changement absolu serait d'une politique douteuse, mais elle suggérait de l'accorder à ceux qui le demanderaient.

Ce rapport fait par un comité du conseil dans lequel on comptait peu de canadiens fut suivi d'un projet d'ordonnance qui échoua malgré les efforts de M. Lanaudière et quelques autres qui avaient

acquis de grandes étendues de terre à vil prix et auraient été bien aises de s'enrichir d'un seul coup en devenant maîtres absolus de ces terres. Les inconvénients de la tenure seigneuriale se faisaient alors plus sentir aux seigneurs qu'aux censitaires.

En 1795 quelques marchands anglais devenus propriétaires de seigneuries pour la plupart incultes furent également tentés et voulurent obtenir la sanction de la législature. Obligés de concéder à des taux réduits par des ordonnances qui leur prescrivait en outre de le faire sans retardement et d'avancer les défrichements, ils préférèrent se soustraire à ce système, abandonner les droits de ventes, et disposer de leurs terres soit pour une somme fixe une fois payée ou pour une rente foncière bien plus élevée que le taux des cens et rentes. Mais la chambre d'Assemblée qui n'avait pas voulu rejeter leur demande dès l'abord la laissa tomber dans l'oubli. Il n'en fut pas de même dans le Parlement Impérial.

En 1822 il passa un statut réglant le commerce du Canada et la manière dont les droits prélevés seraient repartis entre le Haut et le Bas-Canada. Ce statut contenait en outre deux clauses portant que les personnes qui désireraient remettre à la couronne leurs terres ou seigneuries pourraient en obtenir la concession en franc et commun socage moyennant telle compensation que le gouvernement fixerait; et aussi que les censitaires de la couronne pourraient également commuer la tenure de leurs terres. En 1825 il fut passé dans le même parlement un autre statut qui, à raison de ce que celui-ci-dessus ne pouvait être mis à exécution dans le Bas-Canada, contenait des mesures plus étendues relativement au changement de tenure dans le Bas-Canada tant pour les seigneurs que pour leurs censitaires. Ce dernier statut établissait de plus pour toutes les terres qui avaient été avant lors ou seraient après concédées en franc et commun socage les lois anglaises concernant l'aliénation et la transmission des biens et aussi les douaires et droits des femmes mariées, sauf néanmoins les changements qu'y pourraient apporter la législature provinciale pour les adapter à l'état de la Colonie.

En 1828, à la suite de différentes requêtes dont l'une présentée par la population française contre Lord Dalhousie alors gouverneur du Bas-Canada, et l'autre par une partie des bretons habitans les townships qui se plaignaient de leur assujétissement à des lois étrangères, (c'est-à-dire, les lois françaises) un comité nommé par le parlement impérial suggéra comme moyen de remédier aux maux et aux difficultés qui faisaient l'objet des plaintes, la mise en opération des actes dont je viens de parler.

Ce fut en conséquence de cette recommandation que fut passé dans le parlement provincial le statut de la 9e George IV. chap. 77, pour rendre valides les transports de propriétés tenues en franc et commun socage faites avant la passation de ce dernier acte et pour la conservation des hypothèques sur ces terres quoique faites et créées suivant les lois du Canada et différemment du mode prescrit par les lois anglaises. Mais ce statut qui, réservé pour la sanction royale, n'a reçu cette sanction qu'après les deux années requises pour cette fin par la 31e George 3 chap. 31 §. 32 semble n'avoir jamais eu force de loi et n'avoir pu altérer les actes du parlement impérial dont il était le complément.

L'exécution des actes en question et la commutation de la tenure en vertu d'eux seraient de nature à mettre d'un seul coup au néant tou-

tes nos lois sur la vente et le transport des propriétés, sur les successions, douaires et autres droits des femmes mariées; mais on doit remarquer que le mode de commutation qu'ils prescrivaient ne pouvait guère être favorable qu'aux seigneurs dont les seigneuries étaient peu ouvertes, attendu que par une nouvelle concession ils obtenaient de vendre aux prix qu'il leur plairait toutes les terres non concédées. Il n'en est pas de même pour les seigneuries qui sont entièrement concédées ou à peu près. Dans ce cas les seigneurs n'avaient point de lots à vendre et après avoir payé leur commutation des droits féodaux, ils ne pouvaient forcer leurs censitaires à commuer; et cette tenure est tellement favorable aux cultivateurs qu'on ne doit pas s'étonner qu'ils recherchent peu ce changement.

Le statut du parlement provincial de la 9e Geo. IV. ch. 20, substitua aux anciens decrets volontaires, moyen dispendieux pour purger les hypothèques, le mode plus simple des lettres de ratification.

L'ordonnance du conseil spécial de la 2e Vict. ch. 47 étendit aux biens de campagne les dispositions de l'article 161 de la coutume de Paris quant au droit de gagerie pour loyer.

J. U. B.

(A continuer.)

Chronique Politique de Paris.

1845.

Nous avions raison de croire, au moment où notre dernier bulletin a été mis sous presse, que la discussion de l'adresse, tout animée qu'elle fût déjà, n'était pas encore arrivée à causer toutes les émotions dont elle était grosse. Nous en avons ajourné le récit et nous nous en félicitons, car aujourd'hui nous pouvons, mieux qu'avant le résultat, insister sur les circonstances qui l'ont amené.

Le débat n'avait offert le premier jour qu'un médiocre intérêt, non pas que des hommes d'un vrai talent n'y eussent pris part; car MM. G. de Beaumont, de Tocqueville et Marie s'étaient succédés à la tribune; mais la direction qu'ils avaient essayé d'imprimer à la discussion était peut-être trop éloignée; ils avaient donné une trop grande part aux généralités. Avec les orateurs ministériels entendus le même jour, MM. Lindiers et de Gasparin, la discussion, au contraire, ne s'était pas élevée au-dessus des questions de personnes.

Mais le lendemain, un discours de M. de Peyramont a amené M. Thiers à la tribune. Jamais cet orateur ne s'était montré plus abondant, plus incisif, plus habile. Il avait, dès le début, très-nettement décliné toute prétention à la succession ministérielle; il en est résulté, pour sa discussion, une grande liberté en même temps qu'une grande autorité; il a très-adroitement défendu l'alliance avec l'Angleterre; et, après avoir ainsi désintéressé les esprits timides sur lesquels pouvait agir la crainte d'une rupture, il a passé en revue toute la politique extérieure du cabinet dans ses rapports directs ou indirects avec l'Angleterre et appelé tout l'effort des partis parlementaires sur l'examen et le jugement des trois questions de la guerre et du traité du Maroc, du désaveu d'Aubigny et de l'indemnité Pritchard, et enfin du droit de visite et de l'état des négociations. M. le ministre des affaires étrangères a senti le besoin de chercher à détruire l'effet que ce discours avait produit sur l'assemblée. Son discours a été réservé, un peu froid. L'orateur s'est tenu dans les généralités, et l'on a pensé

qu'il voulait réserver les faits et les raisons sérieuses pour le moment où la lutte deviendrait corps à corps et où le vote sur lequel il fallait chercher à agir serait plus prochain.

Le mercredi, comme la veille, deux orateurs ont encore rempli la séance. Ce jour-là c'était le tour de M. Dupin, qui est venu prêter son organe aux griefs politiques d'une partie des conservateurs contre le ministère. Son débit, qui est quelquefois chaleureux et ardent, était ce jour-là grave et contenu, et la verve de ses saillies, le mordant de ses reproches ressortaient d'une façon plus piquante encore par ce contraste. Il n'a loué le ministère que d'une seule chose, c'est de paraître ne pas reculer devant la responsabilité de ses actes, d'avoir la fierté de ses fautes, et d'en venir demander à la Chambre l'éclatante approbation. M. Hébert, rapporteur de la commission, qui lui a répondu, n'a pas soutenu cette prétention attribuée au ministère, et il a fait entendre que celui-ci se contenterait d'une approbation sans éclat.

L'événement du lendemain a été un discours de M. Billault, l'un des prétendants, assurait-on, à la succession ministérielle. M. le ministre de l'intérieur, dont la facile abondance plaît assez aux oreilles ministérielles, a cru indispensable de chercher à détruire les impressions que la chambre venait de recevoir. Y est-il parvenu? l'opposition ne l'a pas pensé, car, contrairement au droit que lui donnait le règlement, contrairement à l'usage, elle n'a vu nul inconvénient à laisser voter immédiatement après le discours du ministre. Un amendement de M. Carné, qui avait le tort, aux yeux des conservateurs dissidents, d'être trop général et de faire peser le blâme, le reproche de faiblesse jusque sur des actes auxquels ils s'étaient associés par des votes antérieurs; cet amendement, sur le premier paragraphe, a été mis aux voix et repoussé par 225 boules contre 197. C'était une différence de 28 voix, une majorité de 15 voix en faveur du ministère.

Le lendemain, la Chambre, après l'adoption du paragraphe-préambule, avait à se prononcer sur le traité de Tanger. M. Gustave de Beaumont, par un amendement, proposait de supprimer l'approbation de cet acte diplomatique et de conserver uniquement l'éloge de nos armées et de leurs chefs. Il a essayé de démontrer que la convention était nulle, que les stipulations en étaient puérides, inefficaces. Son discours a amené M. le maréchal Bugeaud à la tribune. Mais M. le maréchal, au lieu de dire ce qu'il sait du traité, a dit ce que tout le monde sait du soleil d'Afrique. M. Saint-Marc Girardin a succédé au maréchal, et n'a cherché, comme il l'a dit en commençant son discours, souvent interrompu par les centres, ni à exagérer, ni à restreindre le dissentiment qui le séparait de ses amis. L'amendement de M. Gustave de Beaumont, mis aux voix à la fin de cette séance, n'a été rejeté qu'après une première épreuve déclarée douteuse.

Samedi c'était le désaveu d'Aubigny et l'indemnité Pritchard qui étaient en délibération. M. Léon de Malleville, auteur d'un amendement qui renfermait un blâme de cette négociation, M. de Peyramont, M. Odilon Barrot, M. Guizot, M. Dufaure, se sont succédés à la tribune. M. Dufaure, a été, comme toujours, logique et pressant, M. Guizot d'une habileté et d'un art dont il n'avait jamais donné de plus grandes preuves, M. de Malleville a été spirituel, et M. de Peyramont abondant; mais le plus grand effet a été produit par M. Odilon Barrot qui s'est élevé aux plus nobles mouvements de l'éloquence et a fait entendre cet accent qui vient

de la conscience et qui retentit jusqu'au fond des âmes. Toute la discussion de ce jour avait, on le voit, offert le plus grand intérêt, mais l'événement de la séance a été le vote. La Chambre était nombreuse et les rangs pressés. Le public des tribunes, penché sur l'assemblée, épiait tous les mouvements de la Chambre et attendait avec une indicible émotion le dénouement de ce drame. Enfin le président met aux voix l'amendement ; la gauche, le centre gauche, la droite, une partie du centre droit et quelques députés épars sur les bancs du centre se lèvent à la fois ; à la contre-épreuve un vingtaine de députés des bancs ministériels restent assis et refusent leur adhésion au cabinet qu'ils n'ont cependant pas voulu condamner. La majorité semble acquise à l'amendement aux yeux de l'opposition ; toutefois l'épreuve est déclarée douteuse par le bureau, et cette déclaration est accueillie par les réclamations de l'opposition. On renouvelle l'épreuve au milieu d'un religieux silence. L'un des secrétaires, le seul que l'opposition compte au bureau, déclare l'amendement adopté. M. le président consulte les autres et prononce le rejet de l'amendement. A ce moment éclatent une scène, un tumulte, une tempête, que nous chercherions vainement à rendre et que M. le président n'a pas cherché, lui, à conjurer. De tous côtés on se récrie, on proteste, on accuse, non pas sans doute la bonne foi du bureau, mais sa clairvoyance et son appréciation. On veut s'adresser au président, mais M. Sauzet, plus heureux que Romulus, avait comme lui pour tant disparu pendant l'orage, sans mettre aux voix le paragraphe, sans fixer l'ordre du jour, sans lever la séance. L'assemblée, toujours en proie à la même agitation, demeura longtemps à se séparer ; mais enfin, on évacua la salle et l'on mit fin ainsi à cette séance où le ministère semblait emporter la partie.

Lundi donc, sans contester l'exactitude du procès-verbal, rédigé de façon à sauver l'amour-propre de chacun, même celui de M. le président, sans reprocher les erreurs qu'on croyait avoir été commises la veille, M. Billault est venu, à l'ouverture de la séance, proposer le rejet du paragraphe du projet d'adresse, dans lequel la commission proposait à la chambre d'approuver la négociation de Taïti. Avec son habituelle netteté, M. Billault a dégagé la question de toute équivoque, et a demandé qu'il n'y en eût dans le vote de tous et de chacun, ni pour les ministres qu'il s'agissait de juger, ni pour les électeurs qui seraient bientôt jugés à leur tour. M. le ministre des travaux publics a remplacé l'orateur à la tribune, et, tout en protestant contre l'intimidation électorale, a emprunté quelques mouvements oratoires à l'intimidation de la rupture avec Angleterre. M. Odilon Barrot a déclaré qu'il estimait assez la Chambre pour penser qu'il n'était pas besoin de faire peser aucune crainte sur la conscience de ses membres. "Arrière donc, s'est-il écrié les menaces de toute espèce ! nous sommes des gens d'honneur, libres ; mettons la main sur notre conscience, et disons en face du pays qui nous regarde et de l'Europe attentive, si nous sommes convaincus que la guerre impie dans laquelle nos concitoyens sont engagés à 4,000 lieues de notre protection aurait eu lieu non pas sans l'influence, mais sans les menées et sans les provocations d'un homme ; disons si équitablement et dignement, étant convaincus que cet homme est l'auteur et le provocateur de cette guerre, nous pouvons lui accorder solennellement une indemnité. Voilà la seule question." La Chambre a donné son assentiment à cette position de la question. On a passé immédiate-

ment au vote ; et l'annonce faite par le président que le scrutin secret était réclamé par vingt membres ministériels, a trompé l'impatience de la Chambre et excité une vive surprise. Enfin le résultat a été proclamé ; sur 418 votants, le ministère a obtenu 5 voix de plus que la stricte majorité (213 contre 205).

A la suite de ce vote, l'opposition, regardant la succession ministérielle comme en quelque sorte ouverte, a successivement retiré tous les amendements présentés sur les paragraphes subséquents, et le projet d'adresse a été voté par 216 boules blanches seulement. Quelques boules noires ont complété le nombre voulu pour la légalité de l'opération. La presque totalité des membres de l'opposition n'a pas voté. Les journaux du ministère ont reconnu le lendemain que c'était là un échec ; mais ils ont déclaré en même temps qu'après délibération et par raison d'Etat les membres du cabinet étaient déterminés à ne pas résigner leurs portefeuilles. Ce parti n'est pas sans courage ; car il est évident que l'existence leur sera plus que jamais pénible, que la vie sera pour eux un combat de tous les jours.

On s'explique qu'au milieu de tant et de si grandes préoccupations, alors que l'Europe était attentive et avait les yeux sur nous, nous ayons, nous, peu détourné les regards vers l'extérieur.

La presse anglaise, qui avait applaudi au premier avantage de notre cabinet, déplore aujourd'hui sa défaite ; elle est aussi insolente pour M. Guizot, que pour l'opposition. Attendons, pour connaître la pensée officielle de nos voisins, l'ouverture prochaine de leur parlement.

Le courrier des salons de Paris.

Février, 1845.

On danse partout, et Paris n'est plus qu'un danseur. La politique parlementaire, qui se reposait depuis six mois, s'est remise en danse, et le bal a recommencé l'autre jour entre M. Guizot et M. le comte Molé ; l'avant-deux a été vif des deux parts : tout annonce pour la session une contredanse à grand orchestre ; c'est la France qui, suivant l'habitude, paiera les violons.

On ne danse pas encore chez M. le duc de Nemours, mais on y dansera bientôt ; en attendant la danse, on y chante ; quand le prince aura suffisamment fait chanter son monde, il lui dira : "Eh bien ! dansez maintenant."

La cour aussi va entrer en danse, ou plutôt elle y est déjà. S. M. Louis-Philippe donne le bal. Le zèle dynastique des marchandes de modes, qui s'était légèrement ralenti depuis deux ans que les Tuileries ne dansaient plus, se rallume et flambe avec une ardeur recrudescence ; les couturières, qui penchaient vers Goritz, vont revenir peu à peu à la branche cadette.

La cour est prise cependant d'un goût de récréation et de plaisir qui fait sensation ; on ne l'avait jamais vue d'humeur si gaie et si dansante. Pendant le séjour du roi à Saint-Cloud, ce n'était que spectacles et collations, comme on disait au bon temps de Louis XIV ; et depuis que Sa Majesté a repris aux Tuileries sa station d'hiver, les divertissements continuent. Nous aurions un roi de vingt ans, que nous ne serions pas d'humeur plus folâtre.

On a dansé chez M. de Rambuteau, et on y dansera encore : M. de Rambuteau donnera quatre grands bals pendant l'hiver. A la bonne heure ! voilà ce qui s'appelle danser !

Aussi le préfet de la Seine est-il béni entre tous ceux qui cultivent et font prospérer la contredanse.

On danse chez madame la comtesse Pozzo di Borgo ; on danse chez M. d'Appony ; on danse chez M. de Brignoles, ambassadeur de Sardaigne ; on danse chez M. le prince de Ligne, ambassadeur de Belgique ; on danse chez l'ambassadeur d'Autriche ; on danse chez l'ambassadeur du roi de Prusse ; toute la diplomatie danse. Le fils du prince régnant de Monaco, qui vient d'arriver à Paris, annonce son bal pour la semaine prochaine ; je n'ai pas besoin de dire quelle espèce de danse sera la reine de la fête :

A la Monaco,
L'on chasse, l'on déchasse ;
A la Monaco,
L'on chasse comme il faut.

La rime n'est pas riche, comme dit Alceste ; mais on n'en danse que mieux.

Tous nos ministres avaient donné le bal l'hiver dernier à leurs amis et féaux ; on ne sait pas encore s'ils feront de même cet hiver : c'est le prochain scrutin et le vote sur l'adresse qui décideront si Leurs Excellences auront oui ou non le cœur à la danse. L'opposition cependant se flatte de les faire bientôt danser.

Avec la royauté, la diplomatie et la politique, la finance a ouvert ses salles de danse. L'emprunt, le chemin de fer, le trois et le cinq ont déjà fait leurs invitations : "Il y aura un violon." M. de Rothschild dansera, et toute la banque en fera autant ; puis les petits banquiers, les petits marchands, les carotteurs de la coulisse et les prêteurs à la petite semaine imiteront les gros bonnets et se mettront en danse. Le barreau, le notariat, l'étude d'avoué, l'huissier, le rentier, le mercier, le pair de France, le miroitier, le carrossier, le député, le bimbelotier, la droguerie, la fruiterie, la blanchisseuse et la baronne auront leurs fêtes dansantes ; si bien qu'avant huit jours Paris tout entier ne sera plus qu'une queue de chat sans fin et une polka immense.

Les chefs arabes ne l'échapperont pas ; on les fera danser bon gré malgré : déjà M. de Rambuteau les a mis en appétit ; ces nobles fils du désert assistaient au premier bal de la préfecture, et paraissaient y prendre goût ; malheureusement pour M. de Rambuteau, ils avaient débuté par une grande maison d'éducation, par le bal masqué de l'Opéra, qui leur avait appris par raison démonstrative toutes les finesses de nos danses nationales ; on ne s'étonnera donc pas qu'après avoir commencé par ce cours de danse transcendante, ils aient trouvé le bal de la préfecture un peu froid. "C'est très-bien," a dit Mohammed-Ismaël-Aboul-Medjid-Ben-Arach, qui possède à fond la langue française ; c'est très-bien, mais ce n'est pas tout à fait assez décolleté." On voit que l'Arabie a de grandes dispositions et profite promptement des admirables exemples de civilisation que Paris lui offre de tous côtés. Je ne serais pas étonné qu'avant un mois MM. les chefs arabes n'écrivissent eux-mêmes pour mademoiselle Déjazet un vaudeville gaillard, et ne fissent une concurrence victorieuse à MM. Carmouche, Mélesville, Bayard, Duvert et Lauzanne.

L'accueil que leur a fait le bal de l'Opéra a dû leur aller au cœur ; en effet, il est impossible de recevoir d'illustres étrangers avec une grâce plus parfaite, comme le prouve la peinture réelle et exacte que nous mettons sous tes yeux, cher lecteur, de l'entrevue des chefs arabes et du bal de l'Opéra ; c'est un tableau touchant de l'hospitalité pratiquée par le débiteur ; les Arabes en emporteront le souvenir avec eux et le transmettront à leurs fils, qui le raconteront à leurs petits-fils, sous la tente, pendant les longs ennuis de la caravane, à

travert le désert; et ainsi le débardeur et le titti prendront place dans les légendes de l'Arabie, et peut-être finiront-ils par y être adorés comme à Paris, sous l'invocation de saint Musard.

Tandis qu'on danse et qu'on s'amuse de si grand cœur à Paris et en Arabie, la cour d'assises fonctionne toujours; une nouvelle bande d'industriels siège depuis quelques jours sur ses bancs, et y donne un spectacle auquel les précédentes représentations dont nous avons rendu compte, n'ont rien de son intérêt et de sa singularité; et en effet, dans ce long drame de bandits qui se déroule, depuis un an, devant la justice, et à peu près de mois en mois, chaque acte, qui est une pièce entière, a son caractère particulier et sa physionomie; le crime est varié dans ses combinaisons, les figures ne se ressemblent pas et évitent de tomber dans la monotonie.

La *journal* qui a comparu le mois dernier devant les juges, se composait de hideux malfaiteurs sortis des antres les plus immondes, et portant, sur leur visage et dans leur costume, les marques de la dégradation de leur âme et de l'horrible vie qu'ils pratiquaient; ceux-ci, tout au contraire, sont des hommes qui passaient pour des gens comme il faut. Les uns sont vêtus avec une sorte d'élégance; les autres s'expriment avec un choix de mots et une facilité qui annoncent une certaine éducation; il y en a un, Emile Masson, qui a commencé sa vie par des études libérales, et se défend avec l'adresse, l'à-propos et un bonheur d'expression que ne désavouerait pas un avocat en crédit. C'est que, pour la plupart, ces malheureux ne sont point partis de l'ignorance, de l'abrutissement et de la misère pour aller au crime, comme ceux qui les avaient précédés à cette place redoutable où le juge leur demande compte aujourd'hui de leur vie perdue; ils avaient assez d'éducation et d'intelligence pour distinguer le bien du mal; ils avaient assez de ressources honnêtes pour se défendre contre les tentations coupables. Mais le vice les conduisit au désordre, et le désordre a fait le reste. Cette bande, à cause de la supériorité de ses manières sur les autres bandes de malfaiteurs, à cause des apparences mondaines qui la distinguent de la plupart des habitués de cour d'assises, est appelée la bande des habits noirs. C'est une sorte d'aristocratie dans le vol.

Pernet et Mack en sont les deux personnages principaux. Pernet est le dénonciateur, c'est lui qui a mis la justice sur la piste de ses complices. Pernet a toutes les manières d'un homme qui a vécu dans le monde; quand M. le président l'interroge, il se lève avec l'aplomb et l'assurance d'un discours habitué à manier la parole, prend des poses et frappe sur la barre par un geste animé, à la manière des orateurs de tribune. Pernet ne dissimule rien; il raconte sa vie et celle de ses complices avec une clarté, une précision, un amour de la description et du détail qui ne laissent rien à désirer; on dirait qu'il prend plaisir à s'écouter lui-même, et que, comme un vieux guerrier, tombé aux mains de l'ennemi, terrassé et vaincu, sentant que tout est fini pour lui, il se complait à redire ses campagnes passées; pour se consoler de ses défaites présentes. Voici du reste un échantillon du style cynique de Pernet et de la manière dont il fait lui-même son épopée: "En 1821, nous fréquentions, dit-il, Mack, les autres et moi, une maison de jeu, un bouge, tenu par madame Hambourg, lieu hanté par tout ce qu'il y avait d'escrocs, de voleurs et de voleuses à Paris."

Une vie ainsi commencée en 1821, que doit-elle être en 1844? Aussi Pernet, à compter de cet horrible début, accumule-t-il vol sur vol, débauche sur débauche, honte sur honte;

il se vante d'être l'inventeur du vol appelé le *charriage* (le vol à l'américaine), et peu s'en faut qu'il se plaigne de ce que les maladroits lui ont pris son brevet d'invention pour le compromettre... "Le *charriage*, s'écrie-t-il, était bon de mon temps, mais on l'a bien gâté depuis; c'est un genre à peu près usé."

Mack, cependant, s'associa à Pernet. "Je veux faire des affaires avec toi, lui dit-il dans un jour d'expansion et de confiance; mais je te préviens moi, que je ne feai que des vols mûris." Mack, en effet, était la forte tête de l'association, la tête pensante. Il méditait avec profondeur et exécutait avec habileté; aussi jouissait-il d'une excellente réputation, et Pernet en conclut qu'il pouvait travailler en conscience avec lui.

Il y avait un père Rivoiron qui était chargé de chercher les affaires, une sorte de commis-voyageurs; il y avait une vieille femme, Marie-Magdeleine, qui tenait l'emploi de limier, et suivait à la trace le gibier qu'on traquait et qu'on voulait dévaliser. — Pernet répond au substitut du procureur du roi qui veut le mettre en contradiction sur une date: "Mon Dieu, monsieur le procureur du roi, j'ai fait comme tant d'autres négociants, je n'ai pas porté exactement toutes mes affaires sur mes livres."

Mack est un homme de haute taille; il est entièrement vêtu de noir, comme un magistrat. Mack était très-connu dans le commerce des modes; il a exploité plusieurs établissements de ce genre: l'un à l'hôtel Meurice, l'autre dans la rue Vivienne. Mack a indiqué la plupart des vols qui ont été exécutés par sa bande. Il ne ménageait pas plus ses amis que les étrangers; plusieurs négociants en soirée avec lesquels il était en relation pour son commerce de modes, ont été dépouillés par lui ou sur son ordre; du reste, Mack était un homme à vastes entreprises; il avait détourné Pernet du *charriage* en lui disant que c'était trop peu de chose pour un homme tel que lui; il lui apprit à travailler en grand. Plusieurs des vols commis par Mack sont très-considérables: le principal, celui dont M. Tegot, joaillier au Palais-Royal, fut victime il y a six ans, s'éleva à la somme de 135,000 francs. Mack, pour sa part de général en chef, en eut 40,000. Viennent ensuite des expéditions de 10,000, de 20,000, de 30,000 fr.

Nous ne pousserons pas plus loin le récit de ces infamies. Le dégoût nous gagne, et nous n'aimons pas rester longtemps dans cette atmosphère pestilentielle et fétide. D'ailleurs, de détails on détails de peintures en peintures, nous finirions par arriver à ces plaies repoussantes que révèlent tous les procès de ce genre, à ces abominables spéculations sur les passions les plus honteuses: cloaque infect où la justice doit plonger le regard, parce que la vérité est obligée de tout entendre, de tout voir et de suivre le crime dans ses replis les plus tortueux et les plus immondes. Mais nous, à qui ce terrible devoir n'est point imposé, nous détournons les yeux et nous nous taisons.

Que sont les comédies et les drames inventés à côté de ces comédies et de ces drames réels que la cour d'assises représente tous les jours. Aussi nous garderons-nous bien de mettre *Inès*, drame en cinq actes, joué l'autre jour à l'Odéon, en comparaison avec ce drame de la bande des habits noirs. Il est clair que tout le désavantage serait de son côté. Inès, en effet, n'offre rien qui ne soit connu depuis longtemps dans les annales dramatiques: Inès est une femme jalouse; quoi de plus ordinaire? Sa jalousie la pousse à la vengeance contre son mari; quoi de plus vulgaire? Elle surprend des lettres qui compromettent la vie de l'infidèle, et ces lettres elle les livre à son ennemi mortel; quel drame et quel mélodrame n'en a pas fait

cent fois autant? L'ennemi mortel profite de la circonstance pour perdre le pauvre diable de mari; quoi de plus prévu? On l'arrête, on le juge, on le condamne à mort; quoi de plus simple? La femme jalouse se repent; quoi de moins neuf? On court après la grâce du condamné; quoi de plus vieux? La grâce arrive trop tard, et le mari est décapité; qui ne sait cela depuis longtemps?

L'auteur est M. Carlos d'Algarra, un jeune Espagnol réfugié; ou plutôt M. Carlos d'Algarra est ici moins auteur que traducteur; l'ouvrage est réellement de Navarette, jeune écrivain dramatique de vingt-huit ans, dont la fécondité obtient des succès en Espagne; M. Carlos d'Algarra n'a guère fait que traduire la chose en français un peu espagnol, et l'arranger de son mieux pour notre parterre. M. Carlos d'Algarra a réussi; comme il est réfugié et que ce drame, moitié Navarette et moitié d'Algarra, offre quelques scènes vives et dramatiques, le public a bien fait de donner son bravo hospitalier.

L'Académie française aura eu fort à faire pour le début de l'année; la réception de M. Saint-Marc Girardin a eu lieu avant hier; nous en rendrons compte dans le prochain numéro; MM. Mérimé et Sainte-Beuve viendront peu de temps après M. Saint-Mur, au mois de février, s'asseoir dans le sacré cénacle. Voilà qui est bien; trois académiciens entrent; mais quand en sortira-t-il? Je vois d'ici une foule de poètes et de prosateurs affamés qui font le pied de grue sur le pont des Arts, et regardent du côté de l'Académie, si la porte s'entr'ouvre enfin pour laisser passer un immortel mort, et donner aux vivants qui attendent le plaisir d'entrer et d'avoir, à leur tour, leur part de la même immortalité.

La Chronique du Charivari.

POLKAS DE COUR ET MAZURKAS OFFICIELLES.

Février, 1845.

Les soirées et les bals officiels sont à l'ordre du jour. En attendant qu'il entre lui-même en danse, le budget fait partout danser.

Commençons par les bals qu'administre M. Montalivet. A tout seigneur tout honneur.

*. Le *Journal des Débats* s'est constitué, comme d'ordinaire, l'historiographe enthousiaste du raout dansant qui a eu lieu mardi dernier au Château. La feuille Bertin a célébré de même les bals du directeur, ceux de l'empire et ceux de la restauration. Il a des chants pour l'argent comme pour le principe de toutes les dynasties.

Il nous apprend, entre autres révélations mirobolantes, que les chefs arabes, qui n'ont jamais vu que les campemens du désert et les luttes bédouines, ont été éblouis de l'éclat de cette fête. Possible; mais en tout cas l'éloge est assez mince.

Le *Journal des Débats* rapporte même, à ce propos, un madrigal commis par l'un d'eux, le poète de la troupe, que le contact des Lidières, des Vautout et autres troubadours officiels avait probablement affadi.

A l'aspect des Montespan et des Pompadour de la cour citoyenne, l'Arabe aurait dit à l'interprète, M. Roche: "Vous n'aviez pas besoin d'embarquer tant de soldats pour nous soumettre; il vous aurait suffi d'envoyer la moitié de ces dames pour faire la conquête de notre pays."

Ma foi! c'est fort joli! Nous espérons qu'on va s'empresser de supprimer notre établissement militaire en Algérie, infante-

rie, cavalerie, artillerie, pour envoyer, à la place, des régimens de polkeuses officielles commandés par mesdames Duchâtel, Martin, Cunin-Gridaine, etc.

Il ne fallait rien moins que le jugement d'un bédouin pour transformer les beautés du Juste-milieu en dames à conquêtes.

Mais, en ce cas, comment pourront-elles s'entendre avec leurs maris de la paix partout et toujours !

*. Le duc de Nemours poursuit aussi le cours de ses réceptions. Si ses conseillers l'engagent à recevoir tant de monde, c'est qu'ils espèrent que le futur régent finira par recevoir aussi la dotation.

Si par hasard ce résultat était obtenu, il est à croire que les gâteaux seraient servis, ce jour là, avec une abondance inusitée. Les deux chambres auraient fait une si grande brioche !

*. A la dernière soirée de la préfecture de la Seine, un incident s'est passé qui donne une magnifique idée des mœurs et du bon goût de l'aristocratie du Juste-milieu. Au moment où l'orchestre a donné le signal de la mazurka, invités et invitées sont montés, pour mieux voir, sur les chaises et les gradins, ce qui est strictement défendu même au Ranelagh et à la Chaumière. M. de Rambuteau n. dû tolérer ce que ne permet pas le père Lahire.

Mais ce n'est pas tout : il paraît que la mazurka, ou plutôt l'exécution, n'a pas été du goût de cette élégante fashion : on a sifflé. Oui dans le bal du préfet de la Seine, des sifflets ont poursuivi les dames et les cavaliers du monde officiel regagnant leur place à la fin de la mazurka.

Un assistant disait à ce propos : "Cela m'étonne ; quand on monte sur les gradins, on devrait être bien élevé."

*. M. Persil a aussi donné sa soirée : elle n'a eu de remarquable que la parcimonie qui a présidé à la distribution des rafraichissemens, lesquels se composaient exclusivement de quelques rares verres d'eau sucrée—peu sucrée même.

Deux invités, un député et un pair, se sont trouvés en présence, un verre à la main : "Je trouve, a dit le pair, qu'il n'y a pas assez de sucre. Vous vous trompez, a répondu le député : il y a bien assez de sucre, mais il y a trop d'eau.

*. Quant à M. Sauzet, on s'accorde à croire qu'à l'instar de l'année dernière il ne fera danser, en 1845, aucune espèce de polka. Le rancuneux président se rappellera qu'au début de la session il a failli la danser lui-même.

O vanité des choses et des ententes cordiales de ce monde !

Tandis qu'ici, dans les discours officiels, dans les chambres, dans les salons bien pensans, on proclame que le trône de juillet, l'honneur, le bonheur de la France, la paix du monde et de Taïti, reposent sur l'alliance anglaise, ne voilà-t-il pas que cette base fondamentale vacille et s'ébranle ! Gare le tremblement !

Il est convenu que la reine Victoria porte les destinées de l'univers et du Juste-milieu sous son bibi.

Eh bien ! sous ce bibi il se passe actuellement d'étranges choses. Il court sur l'état mental de S. M. des bruits inquiétans. La souveraine de la Grande-Bretagne serait plus que fantasque ; ceux qui l'entourent s'étonnent depuis quelques jours de ses nombreuses excentricités ; bref—*horresco referens*, on assure que le gouvernement anglais bat la breloque.

Nous commençons par prévenir que nous ne sommes ici que de simples narrateurs ; nous ne faisons que reproduire une version du grave *Constitutionnel*.

Hélas ! c'est l'amour, dit-on, qui aurait réduit l'infortunée Victoria, et ce qu'il y a de plus extraordinaire, l'amour conjugal. La reine d'Angleterre serait une Nina de ménage.

Elle aimait trop son prince Albert, c'est ce qui lui a troublé l'esprit. Le monde assurément aura peine à concevoir qu'un Cobourg puisse faire tourner la tête.

Dans l'excès de sa passion, elle est arrivée à s'imaginer que ce gros garçon allemand aurait des dispositions à être un zéphir, un papillon ; elle croyait, à chaque instant, le voir voltiger sur les roses et les lys des parterres de Windsor, comme dirait M. Séguier avec ses métaphores de jardinier. La jalousie, l'insolente jalousie a produit ses ravages ordinaires. Et dire cependant qu'un sourire équivoque adressé à une miss ou à une lady par ce lourdaut cobourgeois est susceptible de bouleverser le *sic ut quo* européen ! !

Car Victoria, en proie à ses frasques matrimoniales, ne ménage plus rien. Elle a fait une affreuse grimace à la marquise de Douro, l'une des plus jolies femmes de l'Angleterre, et belle-fille du duc de Wellington. Le héros putatif de Waterloo a pris vivement à cœur cette royale grimace, et le ministère tory, qui a résisté à toutes les secousses politiques, pourrait bien être ébranlé par des querelles de cornettes.

Ce n'est pas tout : les humeurs noires de l'épouse vexée déteignent également sur les relations extérieures. Elle a, dit-on, récemment fait une grave offense au corps diplomatique tout entier en refusant obstinément de recevoir en audience de congé un vieux diplomate autrichien en perruque, le baron de Neuman. Peut-être, dans ses hallucinations, le premit-elle pour une jeune et blonde Allemande !

ARTICLE LU DEVANT LA SOCIÉTÉ DES AMIS.

La Folle du Mont Rouville.

Chacun est dans l'attente ; est-ce qu'il y a un cœur qui ne batte pas ?

LAMENNAIS.

Si je me le rappelle bien, c'était le 13 Septembre 1841 que se fit la bénédiction de la croix érigée au sommet de la Montagne de Rouville. Des milliers de personnes s'y étaient rendus ainsi que moi, pour contempler ce spectacle sublime, cette idée grandiose d'un noble prélat, pour voir de plus près ce majestueux étendard de la religion planté au milieu des airs et attestant au monde entier que le peuple Canadien ne craint pas de professer le même culte que ses pères. Les derniers échos de la voix puissante de l'éloquent prédicateur planaient encore sur cette foule immense et silencieuse, religieusement agenouillée au pied du colossal monument, quand tout à coup je vis une belle jeune fille traversant la multitude, et paraissant indifférente ou étrangère à tout ce qui l'environnait. Une pâleur touchante était répandue sur son front, une teinte profonde de mélancolie voilait son regard, mais sa figure était pure et noble, sa démarche facile et légère. Elle portait une longue robe blanche resserrée à la taille par un simple ruban, et dont les plis gracieux tombaient jusqu'à terre, un léger turban de crêpe dissimulant à peine de beaux cheveux noirs lui servait de coiffure ; un homme déjà âgé l'accompagnait et semblait suivre tous ses mouvemens avec la plus vive anxiété. Elle s'avancant jusqu'à la petite chapelle, en monta facilement les quelques marches, promena vaguement ses

yeux dans l'espace, agita rapidement son mouchoir, puis tranquillement reprit sa place au milieu des spectateurs étonnés. Cet incident singulier piqua vivement ma curiosité, et aussitôt la cérémonie finie, je m'empressai d'interroger son guide qui m'expliqua cette étrange conduite par le récit suivant. Au nombre, me dit-il des prisonniers qui furent faits pendant les troubles de '37 et '38, était le jeune Alphonse H. Depuis plusieurs mois, il était fiancé à la jeune fille que vous voyez, quand un événement malheureux et imprévu sépara ces deux cœurs si étroitement unis par les illusions de l'amour le plus enraciné. Brave et enthousiaste, Alphonse ne put voir et supporter froidement l'oppression d'alors, son âme indépendante et fière était incapable de s'y soumettre lâchement, il se défendit à main armée contre les soldats d'un gouvernement despotique et brutal, et comme tant d'autres nobles et généreuses victimes de cette époque ensanglantée, il fut condamné à l'exil par un tribunal avide de sang et de vengeance. Celle qu'il avait choisie pour la compagne de son bonheur futur était d'une nature à part, d'un caractère fortement trempé, elle possédait des sentimens énergiques au dessus de son âge et de son sexe, aussi quand l'époque fatale du départ arriva, elle résolut de comprimer les peines de son âme, elle sut taire les angoisses de son cœur pour ne pas voir faiblir au choc le courage de son amant. Seule, elle se rendit au lieu du départ des exilés, demanda à voir le prisonnier, lui attacha au bras une tresse de cheveux, lui jura un amour éternel, dit un dernier adieu au captif chéri, puis immobile et muette, sans verser une seule larme, elle regarda le vaisseau s'éloigner, devenir bien petit à l'horizon, lentement se perdre dans le lointain.

Mais hélas, cet acte héroïque de dévouement était au dessus de ses forces, on la ramena chez elle dans un état difficile à décrire. La douleur était exprimée dans tous les traits de l'infortunée, elle faisait d'inutiles efforts pour ouvrir ses paupières paralysées, ses lèvres tremblantes ne pouvaient articuler une seule parole, les pulsations violentes et interrompues de son cœur semblaient à chaque instant la menacer de la mort. Sa vie fut longtems en danger, peu à peu elle se rétablit, mais dès ce moment elle perdit sa gaieté habituelle et elle entra, elle si jeune et si fraîche, dans une carrière nouvelle, carrière de larmes, d'amertume et de regrets ; deux mois après, Eugénie était folle. Voilà pourquoi vous la voyez aujourd'hui sur cette montagne, elle y vient souvent prier pour le retour de l'exilé. Chaque matin abusée par une folle espérance, elle couronne de fleurs sa longue chevelure et accourt redemander aux vents, à l'aurore, à Dieu de lui rendre celui qui devait embellir ses jours, et qu'une main barbare lui a enlevée, en l'éloignant de sa patrie ; quelquefois elle croit apercevoir au loin une voile bien aimée, alors elle agit son mouchoir et fait à son amant des signes de bonheur et de joie. Chaque soir, fatiguée d'elle-même, affaiblie par la douleur, effrayée de la vie, elle s'endort, sans espoir, sans désir de revoir un lendemain. Il y a trois ans qu'elle est dans cet état et le tems n'a pas encore apporté de remède à cette victime infortunée d'un amour si rare, d'un dévouement si sublime.

A cet instant, je la cherchai des yeux, je voulus lui communiquer une espérance que je ne partageais pas alors, mais elle était déjà loin, s'en allant appuyée au bras de son guide fidèle. Emu et rêveur je quittai ce lieu, qui d'abord m'avait inspiré des sentimens bien différens et souvent, bien souvent, je me suis rappelé avec une tristesse qui n'est pas sans quelques charmes, la situation d'Eugénie, la folle du Mont Rouville.

POUR LA REVUE CANADIENNE.

SUR LA DOUCEUR ET LA POLITESSE.

"Heureux ceux qui sont doux, car ils possèdent la terre," a dit Celui qui prêchait si bien par l'exemple. Quelle morale admirable ne renferme pas ce beau discours connu sous le nom de "Sermon sur la Montagne"! Elle était grande, la foule à laquelle s'adressait le Sauveur, sur les hauteurs dans le voisinage de Capharnaüm, et il semblerait, si l'on pouvait supposer qu'il y eût des degrés dans le bien que pratiquait Jésus, il semblerait, qu'il avait choisi cette occasion pour enseigner aux hommes ce qu'il y avait de plus sublime et de plus aimable, comme de plus utile dans la pratique. Nous disons, *utile dans la pratique*, et en effet, indépendamment du devoir de l'homme envers son créateur, qu'il remplit en pratiquant la douceur qui est une vertu, et une vertu spécialement et singulièrement pratiquée par Celui qui la recommandait, qu'y a-t-il de plus utile à chacun que de cultiver un heureux naturel, s'il l'a en partage, ou de réprimer les mouvemens d'une humeur incommode et désagréable, s'il y est sujet! L'homme doux a l'avantage d'imiter un modèle qui était la perfection même, il a celui de se pouvoir ménager les bonnes grâces de ses semblables pour opérer le bien par lui-même, ou par leur entremise, avec beaucoup plus de facilité qu'il ne le pouvait faire autrement. Il est estimé, aimé, recherché, il est en paix avec lui-même! C'est donc bien dit, que ceux qui sont doux "posséderont la terre." Quel avantage d'ailleurs, pour des parens que de pratiquer cette aimable vertu! Quelle influence elle peut exercer sur le caractère d'une famille croissante! Les suites en seront bien importantes pour le bonheur individuel de chaque membre de la famille.

La douceur et la politesse doivent toujours être vues en même compagnie. Par politesse, nous n'entendons pas ces observations étudiées de certaines règles d'étiquette, qui varient aussi souvent que le caprice de ceux qui les imposent, en invente de nouvelles, pratiques souvent aussi vaines et ridicules, qu'elles répugnent à la dignité de l'homme de bon sens, mais nous entendons par politesse, le respect pratique que l'on doit avoir pour les droits, les privilèges, les opinions et souvent même, les préjugés, des autres.

Nous sommes faits pour vivre dans un état de société, et non pas dans l'état de nature; il faut donc pour répondre aux desseins de la Providence, se guider d'après un principe qui mette ces droits, ces privilèges, ces opinions, ces préjugés même, sur un pied de parfaite égalité entre tous les hommes; c'est tout simplement une manière d'accomplir le grand précepte d'où ressort essentiellement la doctrine des devoirs. Moncrif, lecteur de la Reine Marie Leckzinska épouse de Louis XV. et l'un des quarante de l'Académie française, mort en 1770, définit la politesse, "l'oubli constant de soi, pour ne s'occuper que des autres". (Mémoires de Mme. Campan, 3 vol. p. 260 des Lettres.)

Nous ne nous arrêterons pas à relever les charmes de la politesse: un cœur bien né en sait trop bien le prix intrinsèque, et l'influence bénigne. Quant à ceux qui ne pratiquent pas cette vertu, ou qui paraissent ne la pas apprécier, nous ne voyons pas de moyen plus efficace d'agir sur eux, que de les traiter avec douceur et politesse. C'est la mise en action de cette belle maxime "heureux ceux qui sont doux, car ils possèdent la terre," qui a fait accomplir aux missionnaires, des choses si extraordinaires auprès des peuples les plus barbares. De nos jours, elle procure des avantages inappréciables tant dans la société civilisée, que chez les peuples sauvages, elle répand des charmes sur tout ce qui est entrepris sous ses auspices, et après avoir aplani les plus grandes difficultés ici bas, elle doit assurément inériter à ceux qui agissent sous son influence, une récompense digne de Celui qui y a attaché tant de prix.

La définition que donne de la politesse M. de Moncrif, n'est pas suspecte, il était, comme on le sait, un

des esprits les plus profonds des temps modernes, et vivait dans une grande Cour. Si l'on veut la chose habillée autrement, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire ce qu'en disait le vertueux curé de Prévillo à Eliza sa nièce, dans une de ces lettres admirables que l'on trouve au 3^{me} vol. de l'ouvrage cité plus haut, Lettre XXXII. p. 261.

"On peut distinguer, (dit-il,) deux sortes de politesse: l'une consiste dans la seule connaissance d'une foule d'usages qu'une femme aigre et désobligeante peut souvent exercer avec scrupule, sans avoir pourtant trouvé l'art de plaire; c'est une politesse d'étiquette, que dans ma retraite, je puis avoir oubliée, et que vous apprendrez bientôt en observant ce qui se passe autour de vous; l'autre ne s'enseigne point, elle est de tous les temps et de tous les pays, et ce qu'elle emprunte de l'un et de l'autre est si peu essentiel, qu'elle se fait sentir à travers le style le plus ancien et les coutumes les plus étrangères. Bien qu'elle ait besoin d'être développée par l'usage, elle part de l'âme, elle tire son charme le plus grand d'un sourire ou d'un regard, elle est la politesse du cœur, et je puis vous le dire, cette précieuse qualité qui répand la joie autour de nous, et qui attire la bienveillance et l'amitié, vous la possédiez dès votre enfance et vous l'exerciez comme par instinct, envers vos jeunes compagnes."

Nous livrons et nos propres observations, et ce qui précède, aux réflexions du public, persuadé qu'on les accueillera avec bienveillance.

M.

Montréal, janvier 1845.

La Revue Canadienne.

MONTRÉAL, 22 MARS, 1845.

Nous remercions nos confrères du Canadien et du Castor, des gracieusetés dont nous sommes l'objet dans leurs Journaux, et c'est pour nous un plaisir bien vif de pouvoir leur annoncer le succès toujours croissant de notre publication: Oh! que de douces émotions patriotiques et nationales nous avons éprouvées, nous éprouvons chaque jour en voyant tous les compatriotes Canadiens, sans distinction, et surtout la Jeunesse du pays, *le Jeune Canada*, se donner tous la main, former tous ensemble comme une immense association pour propager le goût des Lettres, et étendre notre circulation dans toutes les classes de la Société Canadienne. Certes, s'il est quelque chose qui nous dédommage déjà au centuple de nos travaux et de nos veilles, c'est de voir nos espérances se réaliser, dès nos premiers pas dans la carrière. Honneur donc! non pas tant à ceux qui ont les premiers donné l'idée d'une pareille entreprise, mais bien à ceux qui avec tant d'empressement et de générosité, lui ont assuré une existence solide et durable—et surtout honneur et gloire! aux Amis qui, par leur collaboration, leurs travaux, leurs beaux talents, lui ont déjà donné une si belle vogue, et tant de célébrité. Nous acquittons, bien faiblement par ce témoignage public, la dette de gratitude que nous avons contractée envers eux.

Maintenant comme nous voulons que notre Revue, qu'elle soit imprimée à Montréal ou à Québec, soit éminemment CANADIENNE, nous devons dire que nous avons regretté de voir si peu de nos compatriotes de Québec, inscrire leurs noms sur nos listes d'abonnement, mais nous savons qu'il y a eu en ce pays depuis quelques années tant de publications éphémères du genre de la notre surtout, que le public a parfaitement raison d'être sur ses gardes. Nous nous flattons cependant que bientôt, nos compatriotes de Québec vien-

dront joindre leur bienveillant patronage à celui de Montréal, et donneront leur approbation à une œuvre qui a pour but le perfectionnement de la Jeunesse Canadienne, en fait d'intelligence, de science et d'art. Nous espérons encore que nos jeunes amis de Québec qui se livrent à des recherches et à des études littéraires et scientifiques, fourniront leurs contingents et offriront leur contribution et leurs versements au fonds de Littérature Canadienne que nous voulons former.

Il est encore une partie de l'article du Canadien du 14 du courant auquel nous devons un mot de réponse, c'est celle où il exprime en termes si flatteurs, le désir de nous rencontrer sur le terrain brûlant de la politique. La même chose nous a déjà été proposée plusieurs fois, mais nous ne pouvons pour le présent nous occuper, nous le disons franchement: la politique, cette science noble et admirable, qui s'occupe du bien-être social d'un peuple, et des intérêts bien entendus de la nation, est selon nous une science si sérieuse, si importante, si difficile, qu'avant d'en devenir un professeur, il faut l'étudier, la méditer profondément et être élève. Or, la presse politique est, à notre avis, plus qu'un professorat de cette science si utile, et si sérieuse, c'est un flambeau, c'est une lampe placée sur les confins du passé pour éclairer les ténèbres de l'avenir, c'est un phare placé au milieu d'une mer semée d'écueils, pour éclairer la route du voyageur. Elle conduit l'opinion publique tout en la reflétant fidèlement, c'est sur elle qu'on compte en tout temps, dans les jours d'orage et de tempête, comme aux jours de calme plat. Un nuage noir et sinistre vient-il poindre sur l'horizon, l'éclair briller, le tonnerre rouler ses grondements lointains dans les cieux, c'est la tempête. Alors on entend la grande voix de la presse comme celle du nocher énergique et expérimenté, ranimer les espérances des passagers au moment du danger, exciter le courage et l'énergie de l'équipage, et commander la manœuvre. Elle a soin que les voiles soient serées quand elles prennent trop de vent et qu'il souffle lourd et comme l'ouragan; qu'on ferme les écoutes, que chacun soit à son poste et prêt à agir au premier signal. Quand les vents se sont calmés, quand la tempête a cessé, qu'on aperçoit le premier rayon de l'arc-en-ciel sur l'horizon, qui annonce un meilleur lendemain, elle doit livrer sa voile à la brise rafraîchissante qui succède aux vents d'orage. Dans les temps de calme, elle se préparera pour la tempête, réparera sa mâture, ses voiles et ses cables. Elle est en garde contre les bancs de sable où le vaisseau échoue et est surpris tout à coup par l'ouragan subit et alors toujours si fatal. Elle a soin que l'équipage soit bien composé, qu'il soit actif, vigilant et subordonné, et qu'il y ait entre eux *entente cordiale*, afin qu'ils agissent simultanément au moment de l'action. Elle ne voudra pas passer par une route dangereuse et semée d'écueils, pour arriver au port, et exposer les passagers et l'équipage au naufrage quand on pouvait arriver au même point, par une route plus longue et sans dangers aucuns; et encore elle n'ira pas vous briser contre les rescifs, en vue du port en voulant y entrer à pleines voiles et témérairement.

Mais enfin arrêtons là l'allégorie. La presse politique a une mission sainte à remplir, et une grande responsabilité à assumer. Pour cela il faut surtout, la science et l'expérience, nous n'avons pas assez et de l'une et de l'autre pour nous charger de la mission et prendre la responsabilité.

Histoire de la Semaine.

A ceux qui aiment la foule, le tumulte; à ceux qui se complaisent dans les rassemblements; à ceux surtout qui trouvent du plaisir dans le contraste du bruit et de la tranquillité, des fêtes joyeuses, et des souvenirs pénibles, la semaine qui vient de s'écouler a dû paraître revêtue de charmes incomparables, indicibles.

Tout un peuple aussi enthousiaste que religieux et national a retrouvé sur cette terre hospitalière les signes de ralliement de son pays natal, emblèmes sacrés que l'oppression chez eux a courbés vers la terre; dont la tyrannie a roulé les plis protecteurs, et dont l'ombre ne peut plus s'étendre gracieusement sur ses enfants! Cette bannière verte dont la vue seule fait battre à les rompre tous les cœurs irlandais, cette bannière s'est déployée noble et fière, hautement et sans crainte aux yeux et à la vue de tous dans les rues de cette ville lundi dernier. Et pour acquérir plus de force, plus d'entraînement, elle s'est abaissée au pied des autels, humble et soumise, pour se relever après la bénédiction sainte, plus noble et plus sacrée, et communiquer à ses admirateurs un surcroît d'amour et de vénération pour elle!

Puis à sa suite, les enfants de la verte Erin se sont jetés avides de la contempler, de marcher partout sur ses traces, et de la considérer comme la sauvegarde de leur religion, de leurs mœurs et de leur nationalité! Imposant et sublime spectacle!

Cette pièce de soie verte, si unie, si simple, c'est pour l'Irlandais, après son Dieu, la chose la plus sacrée, l'image de son pays qu'il a quitté, de ses frères qui gémissent encore sous la verge de fer des seigneurs anglais; c'est elle qu'ils aiment, qu'ils respectent, c'est elle que leurs yeux contemplent avec amour; c'est sous elle qu'ils veulent combattre, c'est pour elle qu'ils veulent mourir.

Nous admirons cette organisation de tout un peuple en une seule société dont le but est de réunir en un seul nœud tous les intérêts, tous les cœurs, toutes les pensées, pour en faire un tout unique dont l'âme est la religion, et le corps la nationalité, l'amour de son pays natal.

Espérons que cet exemple sera suivi par les Canadiens-Français, et que la St. Jean-Baptiste qui approche verra cette fois toute la population Canadienne réunie sous la voute du temple catholique de cette ville qui vient de retentir des chants de joie, des hymnes d'allégresse de l'Irlande! Nous voyons avec douleur que jusqu'à ce jour on n'a adopté aucuns procédés pour avancer l'organisation de la société St. Jean-Baptiste, et nous craignons que cette année, comme l'an dernier, le 24 juin n'arrive et nous trouve aussi pauvres de bannières, aussi peu organisés! Il y a pourtant, si nous ne nous rappelons bien, il y a pourtant certain comité qui est chargé de faire des règlements et de pourvoir d'une manière prompte et efficace à l'organisation de la société. Et jusqu'à présent, nous n'avons entendu parler ni de règlements, ni d'assemblées, et nous ne sommes pas plus avancés que nous ne l'étions il y a deux ans. Il est parmi nous un grand nombre de citoyens riches qui pourraient aisément contribuer de leurs deniers à l'achat d'étendards et de bannières nationales. Quoi! cet appel serait-il sans écho auprès d'eux? reculeraient-ils devant le sacrifice de vingt à vingt-cinq livres, eux qui à différentes reprises ont souscrit gaiement, dix, vingt, trente piastres pour des assemblées de plaisir, pour des bals pu-

blics, pour des soirées dansantes, et autres amusements aussi coûteux que frivoles!

Quoi! nous, les descendants de la noble, de la chevaleresque France, nous n'aurions pas une bannière nationale! nous n'aurions pas un signe de ralliement commun, un emblème de nos loix, de nos institutions, de notre langue! insigne sacré que nous aussi nous aimerions, nous respecterions, que nous conserverions pur et immaculé, et pour lequel aussi nous voudrions combattre et mourir s'il le fallait!

Nous le répétons, il y a parmi nous un grand nombre de personnes riches pour qui le don d'une bannière ne serait qu'un sacrifice léger! Ces personnes sont connues, et ce serait une tache pour leur caractère si elles ne se rendaient à cet appel, si elles ne contribuaient d'une manière active à l'organisation de la société St. Jean-Baptiste. Il est inutile que nous nous étendions plus au long sur ce sujet; tout le monde la conçoit l'urgence et l'utilité, et nous serons forcés de dire, que si la société n'est pas mieux organisée cette année que l'an dernier, nous serons forcés de dire qu'il y a négligence coupable chez quelques uns, parcimonie pour ne pas dire mesquinerie chez d'autres, et chez tous une apathie impardonnable.

Il nous semble pourtant qu'il y a un prestige inexprimable à faire partie d'une société nombreuse dont le but est noble et charitable! il nous semble qu'il y a gloire, qu'il y a bonheur à pouvoir se dire: tous ces hommes religieusement réunis pour faire le bien, pour s'entraider, pour se soutenir mutuellement, pour faire respecter leurs institutions, leur langue et leurs loix, tous ces hommes pensent comme moi, et je pense comme eux; un cri de détresse! et ils accourent! ils sont à moi! leurs bras me soutiennent, leurs paroles m'encouragent, leur bourse s'ouvre pour mes besoins, et pour tout cela que faut-il faire? s'unir, s'aimer, et se dire l'un à l'autre, vous êtes mon frère!

Nous disions tout à l'heure que pour ceux qui aiment le contraste, cette semaine avait dû être grosse de contentement. Et en effet, lundi une fête religieuse, une solennité nationale où l'église a déployé ses pourpres les plus riches, fait entendre des chants joyeux; puis mardi, une fête mondaine, un jour de réjouissance pour les amateurs de sport, une course au trot enfin!

Le temps est superbe! si vous avez un cheval, et je suis que vous avez cet avantage, faites atteler et suivez-moi. Vous êtes heureux, les chemins sont magnifiques. Voyez cette longue file de voitures qui glissent gaiement au son joyeux des clochettes d'argent vers le village de Laprairie. C'est là, sur la place, que doit avoir lieu la contestation de supériorité entre deux trotteurs connus, un cheval américain, Dread, et un cheval canadien. La glace est déjà couverte de spectateurs, et la course est préparée avec un soin qui prouve bien qu'il y a plus d'un intérêt en jeu, plus d'un pari risqué.

Le moment est arrivé! Rangez-vous! rangez-vous! Voyez-vous là-bas cette poussière blanche qui s'élève comme un nuage léger; les voilà, les voilà! tous les yeux sont fixés sur les deux chevaux rivaux, ils approchent, haletants, les yeux à demi sortis de leurs orbites, le cou tendu, les oreilles abattues; augmentant parfois d'un bond la rapidité de leur course, les paris s'engagent, les encouragements, les cris se mêlent, s'entre-mêlent, l'excitation est à son comble; vous apercevez les conducteurs assis au milieu de leur sleigh, si léger, si frêle. Voyez-les le corps droit, les bras en avant, dans la main gauche les guides

qu'ils retirent ou qu'ils lâchent à leur cheval pour le retenir ou pour le lancer; dans la droite, le fouet dont ils entourent les flancs du trotteur qui de douleur et de rage fait un écart, et prend le galop, mais que la guide rapidement et énergiquement tendue ramène bientôt sur l'allure de rigueur, les voilà, les voilà! et en effet, c'est à peine si vous avez eu le temps de regarder, de voir, ils sont passés rapides comme l'éclair, la glace résonnant comme un tambour sous leurs pieds; ils sont passés au milieu des cris, des acclamations frénétiques de la foule; puis tout le monde s'est précipité à leur suite, pour entourer le vainqueur dont les flancs battent avec force, dont la sueur ruisselle au milieu de légères flaquas de sang que le fouet a causées.

Bravo! bravo! vous avez parié! vous avez gagné! je vous en félicite.

Croirait-on que ces courses de chevaux sont pour certaines personnes le *nec plus ultra* de la joie, du contentement, des jouissances? Parlez-leur des émotions si navrantes du théâtre, de l'exquise sensation de plaisir qu'on éprouve à lire un ouvrage d'imagination, un roman de mœurs réelles, de la lutte raisonnable de deux hommes dans les exercices du corps, de l'éloquence de l'avocat au criminel qui tient suspendue à sa parole, la vie d'un homme! dont chaque mot, est ou un espoir de plus ou un découragement cruel. Ces messieurs vous feront l'honneur de lever les épaules, et de dire: mais vous n'y pensez pas! Parlez-nous de courses de chevaux! voilà qui est entraînant, voilà qui est rempli d'émotions! d'excitations! d'intérêt! "hélas! hélas! consolons-nous en disant le plus trivialement du monde."

De gustibus non disputandum!
Des goûts et des couleurs, etc.

Il doit y avoir en effet, émotions bien vives, excitations bien violentes dans ces courses de chevaux, surtout lorsque, comme c'était le cas mardi dernier, le vainqueur emporte avec la victoire et pour prix d'icelle la modeste somme de cinq cent piastres! Mais nous n'envions pas du tout les émotions du propriétaire de "Dread" le vaincu en cette occasion, lequel (le propriétaire) a, comme le disait le sage Franklin, *paid rather dear for his whistle*.

Cependant, les fêtes sont terminées! la joie a disparu, le deuil est répandu par tout le monde chrétien, la douleur est dans tous les cœurs; la grande semaine est commencée, semaine qui rappelle le souvenir de deux des plus augustes mystères de la religion!

Nos rues sont encore remplies d'activité, mais d'une activité passive, si cela se peut dire; la foule circule lentement, les yeux baissés et en silence! Tous se rendent au temple pour y prier, pour y pleurer au souvenir des souffrances d'un Dieu! Coutume respectable et sainte! Souvenirs de douleur pleins de charmes pour l'âme vraiment religieuse! Vous savez tous ce que le prédicateur va vous annoncer et, néanmoins, vous tremblez, le sang vous reflue vers le cœur, lorsque ses regards se portent sur l'autel dépouillé de ses ornements, sur les tableaux couverts d'un voile épais! Vos yeux s'empressent de larmes, votre poitrine se gonfle, vous éprouvez un saisissement universel lorsque le prêtre, après avoir déroulé devant vous le long catalogue des souffrances de son Dieu, élève à vos yeux l'image de ce Dieu même et vous dit, avec des larmes dans la voix, d'une voix tremblottante de douleur et dont les paroles se dévinent plutôt qu'elles ne s'entendent! cet homme qui a tant souffert pour vous! le voilà: *ecce homo*.

Nous ne saurions dire l'effet qu'a toujours eu

sur nous le récit de la passion, récit que tout chrétien sait par cœur pourtant, mais récit si rempli d'émotions de toutes sortes qu'il faut être inpie ou dépourvu de sentiment pour n'en pas être touché. Nous savons, à ce sujet, une anecdote qui ne sera peut-être pas hors de place dans ces colonnes :

C'était dans une petite ville de France. On était dans la semaine sainte, et le curé, pour donner un éclat inaccoutumé à la célébration du vendredi-saint, avait invité un prêtre de la ville voisine à prêcher la passion. Ce prêtre était renommé pour son éloquence et ses talents. C'était donc avec une curiosité bien grande qu'on attendait sa venue, et les fidèles s'étaient rendus, empressés et nombreux, dans l'église principale, pour y entendre la passion, traitée d'une manière neuve ; tout le monde était dans l'attente la plus vive. Le vendredi-saint, comme tous les autres vendredis, arriva enfin. L'apôtre tant désiré était dans la sacristie pendant que le curé chantait la première partie de l'office du matin. Soit habitude, soit distraction, nous ne saurions dire précisément laquelle de ces deux choses, notre prédicateur s'amusa à déguster certain flacon de pur madère destiné exclusivement au service de l'autel. Il paraît que le premier verre fut tellement de son goût qu'il le fit suivre d'une foule d'autres qui eurent chez lui, ainsi que sur le commun des mortels, l'effet de causer une excitation désordonnée et certaine faiblesse à l'endroit des jambes, qui n'était pas tout-à-fait selon les canons. Le moment de monter en chaire est arrivé ; le curé se rend à la sacristie et fait observer à notre gourmet qu'on n'attend plus que lui. Celui-ci, réveillé tout-à-coup de son engourdissement et sensible à la responsabilité qui pèse sur lui, secoue, tant bien que mal, la pesanteur de ses idées, hume l'air d'une manière bruyante, et se dirige du côté de la chaire. Le curé, étourdi de cet accident arrivé à son hôte, s'empresse auprès de lui, et l'engage, dans les termes les plus solennels, à ne pas prêcher. Mais l'autre l'avait résolu, et le curé fut obligé de gémir en secret, et par avance, du scandale qui allait avoir lieu.

Rendu dans la chaire de vérité, le prédicateur prend de l'aplomb et, après avoir mentalement, à part lui, reconnu l'infailibilité des lois de l'équilibre, tiré, déployé son foulard, aspiré une prise, il porte son regard presque éteint sur son auditoire impatient.

— Au nom du Père, s'écrie-t-il, et puis il reste court. — Le curé, dans la porte de la sacristie, se démenait, s'agitait, et demandait au ciel pardon de cette faute publique d'un confrère dans un jour aussi saint ; les auditeurs étonnés se regardaient, puis attendaient indécis. Quant à l'orateur, ses yeux parcouraient lentement, à droite et à gauche, ce flot humain qui s'agitait au-dessous de lui. Pour la seconde fois, il élève la voix, mais plus haute, plus accentuée :

— Au nom du Père... nouveau silence. Le curé redouble de grimaces, de contorsions, et se propose d'aller lui-même faire descendre son malencontreux ami. Les fidèles les plus pieux gémissaient tout bas et demandaient à Dieu grâce pour son indigne ministre ; les moins fervents commençaient à desserrer les dents et à montrer certain sourire assez significatif ; tous enfin, ou à peu près, s'étaient à demi-lévéés lorsque, pour la troisième fois, la voix du prêtre se fit entendre, calme, grave, funèbre dans son accentuation.

— Au nom du Père... mes chers frères ! En vain je cherche le Fils, il n'est plus !

Puis il descend de la chaire de vérité et traverse, d'un pas plus affermi, les rangs de la foule étonnée et saisie d'admiration à cet élan du génie surpris dans une position presque insoutenable !

Nous avouons qu'il y a là de l'esprit, une manière admirable de se tirer d'un mauvais pas, mais nous ne pouvons convenir aussi facilement qu'il y ait lieu à l'édification générale. Au reste, c'était un accident, et nous dirons à ceux qui crieront : honte ! " que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre."

Nous voudrions bien vous dire un mot de la température ; nous avons même commencé un article dont les premiers mots étaient : " la pluie n'a cessé de tomber depuis " lorsque tout-à-coup la neige s'avisait de descendre flocon par flocon et de tacher les carreaux de notre croisée de ses blanches étoiles. Vite nous effaçons notre article et y substituons le suivant : " La neige qui semblait nous avoir abandonnés," quand, presque à l'instant même, le vent s'élève sec et piquant ; les fourrures reparaissent autour du cou des passants, un froid de janvier nous force à rallumer les poêles, à souffler dans nos doigts qui s'engourdissent.

Enfin, oh ! bonheur ! le froid continue et nous le prions d'agréer nos plus sincères remerciements pour sa constance, car, nous n'étions plus disposés à biffer, raturer sans plus jamais finir, et à recommencer comme de plus belle à tout instant.

Quant au printemps, il n'en est pas plus question que du grand Mogol. Nous croyons pourtant que

Il reviendra à Pâques
Ou à la Trinité.

Le Général Almonte, le ministre du Mexique, a dû quitter Washington samedi, le 15 du courant, pour se rendre à New-York et de là à la Vera-Cruz. Un Conseil du Cabinet vient de décider que la retraite du Général Almonte n'était point une cause suffisante pour que les relations amicales fussent interrompues avec son gouvernement de la part de celui des États-Unis. On avait résolu, en conséquence, d'envoyer un plénipotentiaire spécial à Mexico, pour remplacer Mr. Shannon, et l'on désigne comme ce plénipotentiaire le Colonel Bush, du Kentucky.

Mr. Polk vient de nommer quelques-uns des principaux officiers de son nouveau gouvernement, et parmi se trouvent Mr. Armstrong, de Nashville, comme consul de Liverpool, Mr. John Davis, de la Pennsylvanie, *surveyor* de Philadelphie, Mr. Benjamin F. Butler, District Attorney de New-York, en remplacement du spirituel et éloquent avocat Ogden Hoffman, Mr. Alex. H. Everett, commissaire en Chine, Mr. W. Polk, frère du Président, chargé d'affaires à Naples, Mr. Sewell, du Maine, chargé d'affaires au Pérou, Mr. Shaler, de New-York, consul à Hong-Kong, Mr. Parmenter, à Massachusetts, officier naval à Boston.

Jeudi à 3 heures, la nouvelle de l'arrivée du Cambria à Boston a été apportée en cette ville par MM. Osborne et Curry, de Québec, qui avaient fait la traversée. Le Cambria a quitté Liverpool dans l'après-midi du 4 du courant et est arrivé à Boston mardi matin le 18, faisant ainsi un passage de 13 jours, après même avoir été retenu 18 heures par la glace et pour quelques réparations. Les MM. qui viennent d'apporter la nouvelle de l'arrivée du Steamer, ont quitté Boston mardi matin à 5 heures P. M. et sont arrivés à 3 heures P. M. ; parcourant ainsi une distance d'à-peu près 350 milles, dans le court espace de

46 heures, dans cette saison de l'année ! Et l'on dira après cela que ce siècle n'est pas un siècle de prodiges ! Mais ce trajet de Liverpool à Montréal en 15 jours et quelques heures, est prodigieux ! et encore se plaint-on d'avoir éprouvé des retards de la glace, des mauvais chemins ! Que diraient nos bons aïeux, s'ils revenaient un instant dans ce monde de miracles à la vapeur, eux qui autrefois avaient fait un bon voyage à Québec, quand ils avaient pu s'y rendre en 15 jours, de Montréal ! Oh ! le bon vieux temps d'autrefois ! quand les choses allaient si tranquillement qu'on avait tout le temps d'y penser. Aujourd'hui ça va trop vite, admettons-le ; on a à peine le temps d'y voir.

Nous ne pouvons donner à nos lecteurs le discours prononcé par Sa Majesté à l'ouverture du Parlement. Il n'est dans aucun journal arrivé jusqu'à hier.

Les autres nouvelles que l'on peut recueillir sont sans importance ; on parle d'une grande réduction dans le fameux système de taxation, qu'on appelle *Income Tax*. Elle affecte surtout les sucrés, le bois, le verre, etc.

On annonce la mort du marquis de Westminster, chevalier de la Jarretière, et son inhumation dans le mausolée de la famille à Eccleston Cheshire, en présence du comte de Wilton, comte Grosvenor, lord Robert Grosvenor et autres membres de la famille.

La marquise a reçu des lettres de condoléances de la main même de la Reine Victoria, la Reine Douairière, et de la duchesse de Kent.

Lord Robert Grosvenor est, dit-on, légataire dans le testament de son père, pour la modique somme de £200,000 stg.

On annonce encore la mort du célèbre écrivain le Revd. Sydney Smith. Mr. Smith reçut la plus grande partie de son éducation à Edimbourg où il résida pendant quelque temps avec lord Brougham, lord Jeffrey, et sir James MacKintosh. Avec ces hommes éminents, il commença la Revue d'Edimbourg, qui fut longtemps sous sa conduite, et à laquelle il contribua durant toute sa vie.

Mr. O'Connell vient d'annoncer à Conciliation Hall que la Reine peut maintenant visiter l'Irlande, quand elle voudra, et qu'il faut lui donner une réception cordiale !

Une course à pied vient d'avoir lieu, entre Maxwell " l'Étoile du Nord," de Sheffield, et le célèbre Barlow, de Lancashire. Elle eut lieu sur la course de Doncaster. La distance était de 4 milles. Bourse, £50. La course fut gagnée facilement par Barlow.

La grande question du *King's College*, qui avait mis tous les esprits en émoi et pour laquelle on a fait tant de tapage et fait perdre un temps considérable à la Chambre, a fini par un hors-d'œuvre. On se rappelle que l'hon. procureur-général pour le Haut-Canada, M. Draper, après avoir parlé pendant deux heures à l'appui de la mesure qu'il se proposait d'introduire relativement à l'université de Toronto, avait fini par dire que cette loi était une mesure ministérielle, que le cabinet était résolu de la conduire à sa fin et que si le ministère échouait dans cette entreprise, il serait obligé de résigner. La question est venue devant la Chambre, mardi soir. La corporation de King's College avait fait descendre, à grands frais, de Toronto à Montréal, deux avocats qui devaient être entendus à la barre pour donner des explications en faveur de la corporation de King's College et défendre ses droits. L'un d'eux, M. Cameron, n'a été entendu, mardi soir, et a parlé pendant trois heures d'une manière très-couvaincante à l'appui de sa cause. Après cela, néanmoins, l'honorable Draper a proposé la seconde lecture de son bill d'université, M. Boulton s'y est opposé et a fait motion que le bill fût renvoyé à une autre session. Il s'en suivit, dans le parti constitutionnel, une longue discussion à laquelle MM. Shorwood et Robinson prirent surtout une part active. Ils informèrent la Chambre qu'ils avaient offert leur résignation plutôt que de soutenir cette mesure,

Ils votèrent même pour la motion de M. Boulton qui demandait le rejet du bill au moins pour cette session et contre l'hon. Draper, qui eut néanmoins une majorité de 11, pour la seconde lecture de son bill. Puis enfin à quoi tout ce tintamarre a-t-il abouti ? A un ajournement indéfini du bill. Après avoir obtenu une majorité en sa faveur, l'hon. Draper annonça à la Chambre qu'il ne pousserait point sa mesure plus loin dans cette session. Ainsi le fameux projet d'université de Toronto est tombé en léthargie. Quand on sortira-t-il ? c'est ce que nous ne savons point.

(Mélanges Religieux.)

Il est hors de doute que, dans les départemens, dans les contrées éloignées des villes, où l'action de la police est nulle, un grand nombre de crimes restent impunis.

Voici ce que nous révèle une correspondance particulière d'Uzerches (Corrèze) :

En 1838, une horrible série de crimes exécutés avec une audace sans exemple, plongea la commune de Lubersac dans le deuil et la consternation. Au milieu d'une nuit froide et obscure du mois de février éclatait un violent incendie, qu'on a su depuis avoir été mis par malveillance dans les dépendances du château. A la faveur du trouble causé par ce désastre, et pendant que les propriétaires de ce château étaient accourus au feu, des assassins y pénétrèrent.

On savait que le propriétaire de ce château avait, depuis quelques jours, reçu des sommes importantes, provenant de ventes de bestiaux faites aux foires voisines. Tout le monde cependant n'avait pas quitté le château : les malfaiteurs rencontrent une jeune domestique de quatorze ans et une nourrice qui gardaient la maison ; elles s'enfuirent à leur aspect et sont poursuivies par les voleurs : la nourrice tombe sous leurs coups avec le jeune enfant qu'elle tient entre ses bras ; une heure après elle n'existait plus.

Le lendemain, on trouva dans la prairie, et dans la direction de l'incendie, la jeune domestique assommée d'un coup de hache qui lui avait brisé le crâne.

Les voleurs, après avoir fracturé une armoire, enlevèrent l'argent et les bijoux qui y trouvaient.

La justice informa, procéda à des arrestations, mais dut bientôt, faute de preuves, relaxer les inculpés.

Les choses en étaient là, quand dernièrement un forçat, qui s'était échappé du bagne de Rochefort, ayant été arrêté et mis en prison à Brives, déclara connaître un individu qui avait participé aux crimes de Lubersac, et demanda à faire des aveux ; il révéla les noms de ceux qui déjà avaient été arrêtés. L'un d'eux, dit *bonnet-rouge*, était déjà mort en prison ; trois autres étaient : le nommé Touron, qui venait de faire cinq années de réclusion ; Maugrenat, dit *la Cogue*, et un nommé Gros-Pierre, qui tous sont sous la main de la justice. L'instruction se poursuit avec activité. — *Le Droit*.

Modes.

Paris, Février.

Les réceptions au château à l'occasion du jour de l'an commencent la série des belles toilettes de la saison des fêtes. Pour cette solennité, on a fait faire beaucoup de robes de damas, de satin et de broché pompadour, qui, presque, toutes avaient pour ornements la dentelle, soit posée autour de la jupe en volants, soit en tablier ou sur les côtés. Ces costumes, toujours assez sérieux, sont plus que tous autres inspirés, tantôt par le grand siècle de Louis XIV, tantôt par la grâce plus coquette du siècle de la Régence et de Louis XV.

Pour les robes de bals, il n'en est pas de même, ce sont presque toutes créations modernes, excepté la tunique, mais il est vrai qu'elle nous vient d'un temps si éloigné de nos jours qu'on peut l'accepter pour nouvelle. D'ailleurs, à quoi ressemble, je vous prie, une robe à deux jupes, dont la seconde est ouverte et retenue de chaque côté par la garniture qui est un ruban croisé, ayant dessus un bouillon de tulle illusion blanc et une blonde de soie large de quatre ou cinq doigts, posés d'un côté avec des nœuds de rubans qui la fixent et forment tablier ? Ce n'est certainement pas l'ancienne tunique. Si les Romains et les Grecs venaient en un journal des *Modes Ro-*

maines, comme nous aujourd'hui l'églant journal des *Modes Parisiennes*, nous serions fixés sur cette question. Les belles dames de cette époque connaissent-elles la blonde et le ruban de satin ? ce dont il nous est permis de douter, car il n'est jamais question que des tuniques de lin ou de fine laine.

Une jolie robe de crêpe très-simple, vraie robe de jeune personne, a sa jupe toute couverte de plis larges de trois doigts espacés d'une distance égale à la largeur des plis ; son corsage juste est à pointe avec une berthe de crêpe bordé de biais de tulle ou crêpe, et souvent même toute couverte de biais.

On fait pour petites soirées des robes garnies de cinq et même sept rangs de volants de rubans, plissés au bord, à tuyau simple. La berthe de ces robes peut se porter en étoffe bordée de rubans ou en dentelle, mais alors il faut qu'un très-petit ruban plissé par le milieu soit posé en haut de la berthe.

Pour toilette de ville, on emploie beaucoup les damas de couleurs foncées ; ces robes se garnissent de velours ou de passementerie, du velours en large revers ou en plusieurs bandes séparées au milieu par des boutons en passementerie très-ouvrés.

Les manches sont droites et ouvertes en dehors. Si l'on veut ajouter à ce costume un chapeau de velours orné de dentelles noires et un manteau de velours grenat doublé de satin blanc avec col et montants de fourrure de martre, on aura une petite toilette de promenade de très-bon goût.

Le Concert de Mr. Brady.

Nous annonçons à nos lecteurs une grande soirée musicale qui doit être donnée mardi prochain, le 25 du courant, dans le nouveau et beau salon de Mde. Chs. Hill, rue St-Jean-Baptiste. Mr. Brady, qui le donne, est un élève distingué du Conservatoire de Musique de Paris, et déjà avantageusement connu des dilettanti de Montréal, par un Concert dans lequel il fut si vivement applaudi il y a quelques mois. Ce monsieur avec la modestie qui rehausse les vrais talents, a cherché par la variété à plaire à son auditoire, comme on pourra le voir par le magnifique programme que nous donnons plus bas, et s'est adjoind des amateurs, et les meilleurs artistes de la Cité pour l'assister mardi soir. Deux dames de cette ville ont même consenti à joindre leurs jolies voix, leurs suaves accents aux attrait déjà si riches de la soirée. C'est là vraiment une bonne fortune pour nos Fêtes de Pâques. Nous espérons donc que le public de Montréal, si digne appréciateur de tout ce qui est bien, de tout ce qui est bon, récompensera par sa présence, le bon goût, de beaux talents, et la bonne volonté.

PARTIE I.

- 1.—Ouverture, "La Muette de Portici,"... *Auber*.
- 2.—Duett, Violon et Piano par MM. Maffré et Berlin. - - - - *Boscha*.
- 3.—Grand Air, "Vivi tu," par Mlle *** *Donizetti*.
- 4.—Scène Dramatique "Le Maniaque," chanté par M. Berlin.
- 5.—Duo Concertant, Piano et Guitare, Mlle.*** et L'Auteur.
- 6.—A new Mock Bravura, par Mr. Hill, *Blewett*.
- 7.—Fantaisie pour le Hautbois et Piano, composée sur les plus jolis motifs de Guillaume Tell, par Mr. Brady MM. Maffré et Brady.
- 8.—Mes Souvenirs de France, Quadrille Caractéristique à Grand Orchestre, composé par M. Brady.

PARTIE II.

- 1.—Ouverture, "La Dame Blanche," *Boieldieu*.
- 2.—Come innocente, Flute et Piano par MM. Berlin et Brady, - - *Forde*.
- 3.—Solo, Violon, Mr. Maffré, - - *Maffré*.
- 4.—A te o cara, Mlle.*** - - *Bellini*.

- 5.—O cara memoria! Variations Brillantes pour Guitare, - - *Brady*.
- 6.—"The Village deserted to follow the Drum," par Mr. Hill.
- 7.—La Violette, Piano, Mlle. C.*** *Hertz*.
- 8.—"Thou'lt remember me," Mlle.*** *Balfe*.
- 9.—Clarinette, Solo, Mr. T. Maffré.

NAISSANCES.

A St. Lin, le 11 du courant, la Dame de Dr. F. Mesnard, écr., a mis au monde une fille.

MARIAGES.

A Québec, par le très révérend évêque de Montréal, le révérend Charles Maurice, missionnaire à Lacolle et chapelain à l'île aux Noix, à Delle Augusta-Mary-Anne, fille de feu Richard Zouch, de Dublin-Castle.

DECES.

Aux Cèdres, dimanche, le 16 du courant, Marie-Joséphine, enfant de A. Berthelot, M. D. à l'âge de 15 mois et 12 jours.

En cette ville, le 17, Dame Madeleine Campbell, veuve de feu Thomas Gibb, écr., âgée de 45 ans.

A Chateaugny, le 5, M. Rt. Holmes, âgé de 27 ans.

A nos abonnées.

Les nouveaux abonnés à la Revue Canadienne peuvent se procurer tous les numéros publiés jusqu'à ce jour, en s'adressant à nos bureaux en cette ville ou à nos Agents.

Nos Abonnés se rappellent, sans doute, des conditions de notre feuille. Le premier semestre est payable à DEMANDE. Nous prions donc ceux qui résident dans des paroisses où nous n'avons pas d'agents, de vouloir bien nous adresser un billet de deux piastres, afin de nous éviter les frais de collection. Ils recevront, par le retour de la malle, un reçu en forme. Nous espérons que la régularité et l'exactitude, avec laquelle on voudra bien se conformer à nos conditions d'abonnement, nous permettront de rendre notre journal de plus en plus utile et intéressant, et consolideront, chaque jour, le patronage dont nous sommes si reconnaissants.

ABONNEMENTS.

LA REVUE CANADIENNE paraît le Samedi de chaque semaine. Elle formera, pour l'année, un volume contenant la matière de plus de dix volumes grands in-octavo. Le journal sera imprimé sur beau papier, et la partie typographique et matérielle sera sans reproches.

La souscription à LA REVUE CANADIENNE sera de quatre piastres par an, payable la moitié à demande, et l'autre moitié après le premier semestre. Nous recevrons pour ce journal des annonces, avis, avis, etc. adaptés à notre mode hebdomadaire de publication, au prix des autres journaux de cette ville.

Les lettres, communications, etc. devront être et seront adressées, (affranchies), au Rédacteur en chef, Bureau de LA REVUE CANADIENNE, chez MM. LOVELL ET GIBSON, imprimeurs, No. 7, Rue St. Nicolas.

AGENS.

A Soulard, écr.....	Québec.
L. G. Duval, écr.....	Trois Rivières.
L. V. Sicotte, écr.....	St. Hyacinthe.
J. P. Lantier, écr. M.P.P....	Vaudreuil.
L. A. Olivier, écr.....	Berthier.
L. G. DeLorimier, écr.....	L'Assomption.
P. L. LeTourneau, écr.....	Rivière Chambly.
Frs. Caron, écr.....	Amherstburg.
H. de Rouville, écr.....	Sorel.
H. F. Marchand, écr.....	St. Jean.
Taneredé Sauvageau, écr...	Laprairie.
F. X. Valade, écr.....	Terrahoune.
Col. A. C. Tuschereau, écr.	D'Eschambault.
R. DesRivières, écr.....	New-York.

LOUIS O. LE TOURNEUX,
Rédacteur en chef et Propriétaire.

Bureau de LA REVUE CANADIENNE, No. 7, Rue St. Nicolas, derrière la Banque du Peuple.

MONTREAL.
DE L'IMPRIMERIE DE LOVELL ET GIBSON.